PROGRAMME

Rapport de lancement

Schéma Régional du Littoral de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Maroc

Rapport de lancement - *Inception report*

-

Décembre 2021

gef | UN environment programme | Mediterranean Action Plan Barcelona Convention

SCCF Enhancing Regional Climate Change Adaptation in the Mediterranean Marine and Coastal Areas | 2.1 Mediterranean Coastal Zones Climate Resilience Water Security and Habitat Protection"

PAP/RAC | Plan Bleu | unesco Programme hydrologique intergouvernemental | Global Water Partnership Mediterranean

Schéma Régional du Littoral

de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Maroc

- Plan côtier -

RAPPORT DE LANCEMENT *(Inception Report)*

Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires

(CAR/PAP)

FEM/PNUE MEDPROGRAMME SOUS-PROJET 2.1 & PROJET SCCF

décembre 2021

Abstract

MedProgramme, le « Programme pour la mer Méditerranée » du PNUE/FEM est l'initiative du FEM dans la mer Méditerranée visant à rendre opérationnelles les actions prioritaires pour réduire les principaux stress environnementaux transfrontaliers dans ses zones côtières, tout en renforçant la résilience climatique et la sécurité hydrique et en améliorant la santé et les moyens de subsistance des populations côtières. Les activités initiales du projet concernant la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma au nord du Maroc se concentrent sur la préparation du Schéma Régional du Littoral (ou Plan côtier). Le Schéma Régional du Littoral vise à établir les bases d'un développement durable de la zone côtière dans le contexte du changement climatique en cours, où la gestion intégrée des zones côtières peut être considérée, avec l'aménagement du territoire, comme l'instrument le plus important.

Mots clés : Schéma Régional du Littoral, gestion intégrée des zones côtières, changement climatique

Table des matières

1. Introduction et contexte

1.1. Contexte du MedProgramme, SP 2.1 (Composante 1), du Projet SCCF et synergies avec SP 2.2

1.2. Objet et format de la phase d'initialisation et du document d'orientation

2. Côte, GIZC, changement climatique et autres questions clés au Maroc

2.1. Méthodologie de planification de la GIZC, questions clés

2.2. Le changement climatique

3. Contexte et situation actuelle du littoral de la Région TTA

3.1. Potentialités du littoral de la Région TTA

3.2. Enjeux majeurs et problèmes critiques de la zone côtière de la Région TTA

3.3. Base juridique du SRL

4. But et objectifs du SRL de TTA

4.1. But, objectifs et avantages du SRL

4.2. Contexte et modalités de gouvernance : Comité de pilotage, groupe technique et consultatif

5. Plan de travail

5.1. Description des activités

5.1.1. Initialisation

5.1.2. Analyse des trajectoires

5.1.3. Co-construction d'une vision

5.1.4. Planification stratégique

5.1.5. Réalisation de la vision

5.2. Coordination avec Plan Bleu

5.3. Coordination avec le GWP-MED et avec le PHI de l'UNESCO

6. Conclusion

Annexe

1. Inventaire des parties prenantes à engager dans le processus participatif du Schéma Régional du Littoral (SRL) de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

2. Projets de gestion côtière réalisés ou en cours dans la région TTA

Références

1. Introduction et contexte

MedProgramme, le "Programme pour la mer Méditerranée : Amélioration de la sécurité environnementale" (2019-2024) du PNUE/FEM représente l'initiative du FEM en mer Méditerranée, visant à rendre opérationnelles les actions prioritaires pour réduire les principaux stress environnementaux transfrontaliers dans ses zones côtières tout en renforçant la résilience climatique. Le MedProgramme est mis en œuvre dans dix pays bénéficiaires du bassin méditerranéen : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Liban, Libye, Monténégro, Maroc, Tunisie et la Turquie. Ses huit sous-projets couvrent quatre domaines d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial (eaux internationales, biodiversité, produits chimiques et déchets, et changement climatique) et impliquent un large éventail de secteurs du développement et de la société, allant des institutions bancaires au secteur privé en passant par les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, l'industrie, la recherche, les médias et diverses autres organisations.

Il s'appuie sur les projets antérieurs « MedPartnership » et « ClimVar & GIZC » du FEM, qui ont permis d'enrichir les connaissances sur l'environnement méditerranéen et d'identifier les implications du changement et de la variabilité climatiques. La confiance mutuelle des pays, leur coopération et leur objectif commun ont été renforcés, le partenariat entre les pays, les organismes des Nations unies, les organisations de la société civile, les donateurs bilatéraux et l'Union européenne a été consolidé et la faisabilité et l'efficacité des instruments techniques et politiques visant à faire face aux principales menaces actuelles et futures pesant sur la durabilité environnementale et les impacts liés au climat ont été testées sur le terrain.[1]

Les huit sous-projets (SP) du MedProgramme doivent fournir un ensemble de résultats complémentaires englobant trois catégories de priorités identifiées par le TDA 2005 (*Transboundary Diagnostic Analysis*) pour la mer Méditerranée, qui sont traduites en trois composantes du programme : réduction de la pollution d'origine terrestre ; amélioration de la durabilité et de la résilience climatique dans la zone côtière ; et la protection de la biodiversité marine.

C'est dans ce contexte que le SP 2.1 "Zones côtières méditerranéennes : résilience climatique, sécurité hydrique et protection des habitats" et le Projet SCCF "Renforcer l'adaptation régionale au changement climatique dans les zones marines et côtières de la Méditerranée" seront menés à bien.

[1] GEF-6 Program Framework Document (PFD): https://www.thegef.org/project/mediterranean-sea-programme-medprogramme-enhancing-environmental-security

1.1. Contexte du MedProgramme SP 2.1, Composante 1 et du Projet SCCF et synergies avec SP 2.2

Le SP 2.1 comprend deux composantes, la Composante 1 : gestion des zones côtières et la Composante 2 : gestion des aquifères côtiers et des écosystèmes connexes. Ce document et les activités du CAR/PAP concernent la Composante 1 et la gestion intégrée des zones côtières dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (TTA), qui vont de pair avec le Projet SCCF qui intégrera l'adaptation au changement climatique dans ce Schéma Régional du Littoral (SRL)[2].

Le SP 2.1 jouera un rôle crucial dans la réalisation des impacts souhaités du MedProgramme en aidant les pays, les gestionnaires des zones côtières et les populations à adopter des politiques de gestion et de protection des zones côtières et d'aménagement du territoire respectueuses des vulnérabilités intrinsèques, de la capacité de charge et des fonctions culturelles, sociales et économiques des côtes et des écosystèmes méditerranéens.

En accord avec la conception du MedProgramme, le SP 2.1 fonctionnera en synergie avec tous les autres SP qui traitent de la réduction de la pollution par les nutriments et les substances toxiques persistantes dans les points chauds du littoral (SP 1.1, 1.2, 1.3), de la réutilisation des eaux usées traitées (SP 1.2), de l'intégration des approches d'adaptation au changement climatique dans la planification de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) (Projet SCCF), et des effort pour équilibrer les utilisations concurrentes de l'eau dans les zones côtières prioritaires à travers une gouvernance intégrée de l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes. Le dernier sera réalisé, notamment, à travers les Synergies avec SP 2.2, qui met en œuvre l'approche Nexus en tant qu'outil d'élaboration et de gestion de politiques intégrées. Les interactions synergiques entre ces projets auront des effets catalytiques qui seront renforcés et diffusés dans toute la région par le sous-projet 4.1 de gestion et de coordination des connaissances à l'échelle du MedProgramme.

Enfin, le SP 2.1 et 2.2 sont en exécution par le PNUE/PAM et réuniront, de par leur conception, divers partenaires exécutifs jouant un rôle important et activement engagés dans la région – le CAR/PAP, l'UNESCO/PHI, le GWP-Med et le Plan Bleu/CAR. Leurs interactions pourront s'avérer très efficaces pour produire des impacts bénéfiques à long terme dans les approches de gestion des zones côtières dans la région méditerranéenne, une meilleure intégration des sciences hydrologiques, géologiques et environnementales avec l'utilisation des terres et la planification des ressources en eau (quantité, qualité et assainissement), considérant aussi leurs relations avec les ressources d'énergie, l'alimentation et les écosystèmes, ainsi que de l'éducation avec le renforcement des capacités.

Les actions de cette composante du Projet s'étendront géographiquement aux composantes spatiales du continuum source-mer : bassins/aquifères, zones côtières et marines. Les documents de planification, tels que les stratégies nationales de GIZC et les Plans côtiers seront élaborés en utilisant au maximum le Cadre Méthodologique Intégré (CMI) pour la gestion des côtes, des rivières, des bassins et des aquifères. Ils seront appliqués dans trois pays

[2] Le Schéma Régional du Littoral (SRL) dans le cas du Maroc est connu sous le nom de Plan côtier, ou Plan de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) du Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée (UNEP/MAP/PAP, 2008).

sélectionnés lors des consultations avec les bénéficiaires qui ont eu lieu pendant la phase de conception du projet, parmi eux le Maroc.

1.2. Objet et format de la phase d'initialisation et du document d'orientation

Les premières activités au Maroc concernent la préparation d'une gestion intégrée des zones côtières dont le processus est présenté schématiquement sur la Figure 1 :

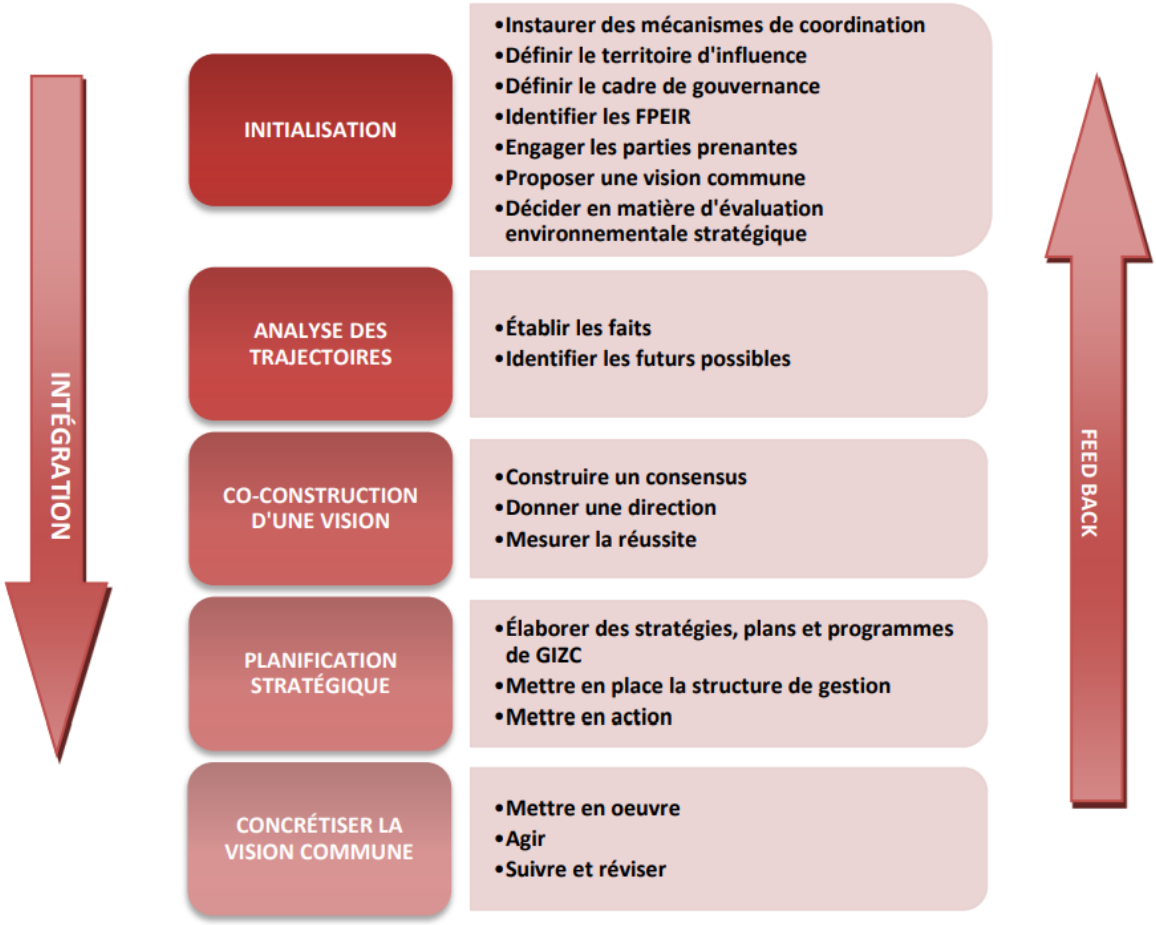

Figure 1 : Préparation du plan et processus de mise en œuvre : vue d'ensemble

Le SRL de la région TTA sera préparé en y intégrant l'adaptation au changement climatique du Projet SCCF, ainsi que les résultats d'évaluation du Nexus eau-alimentation-énergie et écosystèmes (préparé par SP 2.2.).

La phase d'initialisation du SRL marque le lancement de sa mise en œuvre. Alors que l'objectif principal de la phase d'initialisation est de familiariser toutes les parties prenantes et tous les partenaires avec les objectifs, les activités et les résultats attendus du SRL, ses objectifs spécifiques de l'ensemble du processus sont :

- Planifier la coordination des actions à entreprendre par toutes les agences de co-exécution (CAR/PAP, GWP-MED, Plan Bleu/CAR, UNESCO-PHI) ;
- Identifier les éléments méthodologiques clés pour la préparation et la mise en œuvre du SRL de TTA ;
- Organiser un atelier de lancement avec les principales parties prenantes ;
- Lancer le processus participatif Climagine ;
- Cadrage : déterminer les problèmes, les enjeux, les pressions et les risques préliminaires ;
- Préparer le plan de travail et le budget ;
- Planifier les réunions et autres événements nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre du SRL de TTA ;
- Faire connaître à toutes les parties prenantes leurs rôles, fonctions et responsabilités au sein des structures décisionnelles du SRL de TTA, y compris les lignes de rapport et de communication ; et
- Finaliser les accords juridiques nécessaires à la mise en œuvre du SRL de TTA.

Cette phase est résumée dans le présent rapport de lancement, qui pose les bases de la préparation et de la mise en œuvre du SRL de TTA, en tenant compte des nouvelles données ou informations recueillies ainsi que de tout changement de circonstances et/ou de problèmes pratiques de mise en œuvre ayant pu survenir au cours de la phase d'initialisation.[3]

L'objectif de ce rapport de lancement est donc de s'assurer que toutes les parties concernées disposent des mêmes informations de base et de la même compréhension du processus et des objectifs à atteindre. Cela inclut les informations de base qui seront présentés pour validation lors de la réunion d'initialisation qui aura lieu en novembre 2021 au Maroc. Ce rapport de lancement servira ensuite de document d'entrée pour la phase de cadrage du SRL.

Les objectifs du rapport de lancement sont d'harmoniser et d'intégrer les actions à mettre en œuvre dans le cadre des activités du SRL. Le rapport de lancement sera essentiel pour guider le processus de mise en œuvre du Plan au cours des phases suivantes, et vise à :

- Etablir un programme de travail global et un calendrier qui seront soumis aux participants lors de la réunion d'initialisation ;
- Intégrer les méthodologies existantes (Cadre méthodologique intégratif et Nexus) au processus de préparation du SRL tenant compte des exigences de la législation nationale marocaine ;
- Exposer les raisons de la planification de la GIZC et de l'intégration des questions de variabilité et de changement climatiques ;
- Indiquer les risques éventuels liés à la préparation et à la mise en œuvre du SRL.

[3] Un Cadre méthodologique intégratif (CMI) pour la gestion des zones côtières, des bassins hydrographiques et des aquifères. Vers des approches de gestion convergentes pour les zones côtières méditerranéennes : https://iczmplatform.org/storage/documents/LUbsZVKEh9mCeIpv1JYe5cauQsXLjIhfy5dkDNu.pdf

2. Côte, GIZC, changement climatique et autres questions clés au Maroc

2.1. Méthodologie de planification de la GIZC, questions clés

Les côtes méditerranéennes sont très urbanisées et soumises à de fortes pressions dues aux activités économiques. En raison de la forte prédominance du tourisme estival, la plupart des installations touristiques tendent à se situer aussi près de la mer que possible. En plus de la croissance constante de la population permanente, le tourisme côtier saisonnier est un autre moteur de l'urbanisation des côtes. Celui-ci est un énorme consommateur de ressources naturelles, utilisées pour fournir aux visiteurs une variété de biens et de services :

- Espace – urbanisation excessive du littoral
- Eau potable - une ressource extrêmement rare dans de nombreuses zones côtières ;
- Alimentation - qui peut parfois exercer une pression sur la production locale, en particulier en encourageant la surpêche ;
- Energie électrique et installations de refroidissement/chauffage - faisant du tourisme un consommateur massif d'énergie.
- Industrie - les activités industrielles qui exercent des pressions sur la zone côtière ou marine, ou les activités qui peuvent conduire à des décisions politiques/gestionnaires dans la zone côtière marine.

Cette forte concentration de populations et d'activités économiques dans les zones côtières entraîne de nombreuses pressions sur les ressources, qui concernent l'occupation de l'espace et le lien eau/alimentation/énergie/écosystème.

En outre, l'industrie du tourisme côtier a de graves incidences sur l'environnement en provoquant une pollution par les déchets marins, la pollution des eaux marines et douces par le rejet d'eaux usées et l'élimination de quantités considérables de déchets solides. Les effets du changement climatique sur la disponibilité de l'eau potable (et donc sur la population locale et le tourisme), la disponibilité de l'eau dans le temps et dans l'espace (et donc sur l'agriculture, l'industrie, etc.) et les écosystèmes (côtiers et marins) sont graves. Le développement dit "en ruban" ou linéaire (y compris les infrastructures) se poursuit le long des côtes méditerranéennes, exposant les personnes et les biens aux risques causés par le changement climatique en général et l'élévation du niveau de la mer ainsi que des températures en particulier. Outre le fait que ce type de développement n'est pas durable, la seule option d'adaptation à l'élévation du niveau de la mer dans de tels cas est de se retirer du littoral. Il est donc important de sensibiliser les gouvernements, les populations et les investisseurs au problème et, à plus long terme, de faire en sorte que les coûts des mesures correctives soient portés par les propriétaires de biens.

Ces défis pourraient et devraient être relevés en appliquant l'approche intégrée à la gestion des zones côtières qui permet de contrôler l'urbanisation et les pressions sur les ressources naturelles à cause de activités socio-économiques non-durables, de préserver l'intégrité des écosystèmes côtiers et marins et préconise une

utilisation durable des ressources naturelles et culturelles. C'est en révélant et en gérant les liens entre l'espace, l'eau (surface et souterraine), l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes que le développement futur peut être orienté vers la durabilité et la protection efficace de l'environnement.

L'application des principes de la GIZC et le Nexus permettra d'intégrer la protection de l'environnement à l'aménagement du territoire et au développement économique, c'est-à-dire d'intégrer les politiques et d'établir des cadres de coopération pour toutes les parties prenantes concernées afin d'influencer les pratiques actuelles et futures. Leur participation active, une prise de conscience accrue et des capacités suffisantes sont les meilleures garanties des changements de comportements essentiels vis-à-vis de l'environnement.

La principale zone géographique cible de la GIZC est une partie très spécifique du territoire national - la zone côtière et les unités administratives côtières. Le protocole GIZC, outre les limites administratives, prend en compte l'approche écosystémique. Pour cette raison, les limites de la zone définie doivent prendre en considération les limites des systèmes de l'environnement naturel intérieur (c'est-à-dire les bassins versants, les écosystèmes, etc.) et la zone marine qui interagit directement avec l'environnement naturel et bâti intérieur. La plupart des initiatives de GIZC portent sur ce lien terre-mer. Par conséquent, deux parties distinctes, les zones terrestres et marines, doivent être considérées de manière intégrée.

La GIZC met clairement l'accent sur la planification participative et l'engagement des parties prenantes, et accorde également une importance égale à la multiplicité des ressources côtières, contrairement aux plans sectoriels dans les zones côtières. Bon nombre des activités de la GIZC vont au-delà du processus de planification proprement dit et comprennent le renforcement des capacités, des projets de collaboration entre partenaires et des mesures visant à influencer l'activité et les attitudes humaines. Le "Protocole GIZC" a été élaboré pour fournir un cadre juridique commun aux parties contractantes - les 21 États méditerranéens et l'Union Européenne (UE)- afin de promouvoir et de mettre en œuvre la GIZC en Méditerranée[4]. On pourrait dire que la GIZC va au-delà de la planification légale ou réglementaire. Toutefois, cette base juridique limitée peut également être considérée comme l'une de ses faiblesses.

2.2. Le changement climatique

Le changement climatique est une modification de l'état du climat qui peut être identifiée par des changements dans la moyenne et/ou la variabilité de ses propriétés, et qui persiste pendant une longue période, généralement des décennies ou plus. Il peut être dû à des processus internes naturels ou à des forces externes, ou encore à des modifications anthropiques persistantes.

La région de la mer Méditerranée a été identifiée comme l'un des principaux points chauds mondiaux du changement climatique (c'est-à-dire les zones les plus réactives au changement climatique). Le Cinquième rapport

[4] Protocol on integrated coastal zone management in the Mediterranean: https://iczmplatform.org/storage/documents/uPnCem6H3C6IEVWs2kgKcwSsjIv1T9dPBPJkQP4i.pdf

d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2013-2014), considère la région comme "hautement vulnérable au changement climatique", mentionnant également qu'elle "subira de multiples stress et défaillances systémiques en raison des changements climatiques". Les risques liés au changement climatique sont couplés aux processus socio-économiques existants associés à une vulnérabilité et une exposition biogéographiques croissantes dans les zones côtières de la région méditerranéenne.

En août 2021, le GIEC a publié la première partie de son nouveau rapport, concluant que "le changement climatique est généralisé, rapide et s'intensifie". Le rôle de l'homme dans la crise climatique est sans équivoque et les phénomènes météorologiques extrêmes composés sont en augmentation, mais chaque action humaine positive peut encore faire la différence pour éviter d'atteindre les points de basculement du climat. Pour cela, dans le cadre du Projet SCCF, un ensemble de recommandations sera préparé pour intégrer les stratégies d'adaptation au changement climatique dans le SRL de TTA.

De plus on va utiliser l'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes pour intégrer des considérations de changement climatique dans le développement du SRL. Par exemple, des scénarios climatiques seront utilisés pour évaluer le bilan hydrique, d'où la disponibilité de l'eau pour les activités socio-économiques.

3. Contexte et situation actuelle du littoral de la Région TTA

3.1. Potentialités du littoral de la Région TTA

Avec environ 447 km de côtes longeant la façade atlantique, le détroit de Gibraltar et la façade méditerranéenne, le littoral de la région TTA dispose d'une position géographique et d'une structure géomorphologique particulière qui lui confèrent une diversité paysagère et biologique très riche, offrant des sites de grande valeur écologique tels que des falaises côtières très escarpées, des calanques, des îlots côtiers, des baies (Tanger et Al Hoceima), des plages, des marais côtiers, des lagunes, etc. Le littoral compte 9 Sites d'Intérêt Biologique et Écologique (SIBE) côtiers, 3 sites RAMSAR, 3 parcs -dont le seul parc à l'échelle nationale avec une partie marine-, et la Réserve de Biosphère intercontinentale de la Méditerranée (RBIM). Par ailleurs, le littoral RTTA abonde en monuments et sites archéologiques de toutes catégories et périodes historiques (préhistoire et islamique), qui contribuent aux fortes potentialités touristiques de la région. L'arrière-pays offre une mosaïque où les parcelles agricoles et l'habitat humain contribuent également à la structure et à la beauté des paysages, constituant ainsi un fort potentiel touristique pour le développement d'activités agroécologiques et de terroir, basées sur un patrimoine identitaire et un savoir-faire ancestral.

En matière de ressources en eau, la RTTA dispose d'un important potentiel en eau renouvelable estimé à environ 4 milliards de m3/an comme apport moyen interannuel, dont 3.600 Mm3/an en eau superficielle et 460 Mm3/an

d'eau souterraine. Toutefois, la région souffre d'une grande disparité entre les zone Ouest, où les bassins du Loukkos et côtiers méditerranéens Ouest disposent d'importantes réserves en eau, et le Tangérois et les bassins côtiers méditerranéens Est qui connaissent un stress et une pénurie hydrique respectivement. Cette situation sera semble-t-il plus accentuée dans le Tangérois d'ici 2030 en raison du développement économique que connaît ce bassin.

Par ailleurs, grâce à sa position géostratégique et ses spécificités intrinsèques, la région TTA dispose d'énormes atouts qui font d'elle un pôle d'attraction polyvalent. La région offre en effet plusieurs zones franches où les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, du textile et des services comptent un nombre important d'entreprises installées. Elle dispose également d'infrastructures et d'équipements logistiques très importants, dont le port de Tanger Med, et le LGV reliant Tanger à Casablanca et améliorant considérablement l'accessibilité à la région. Aujourd'hui, la région contribue à près de 10% du PIB total du Royaume, se positionnant ainsi comme troisième région économique du pays, mais au vu de son rythme de croissance soutenu, ce chiffre devrait grimper très rapidement.

Durant ces dernières décennies, la région a ainsi connu un désenclavement et une urbanisation importante, le lancement de grands chantiers structurants, une implantation d'investissements étrangers, le développement de secteurs phares tels que l'industrie, l'agriculture et le bâtiment, l'augmentation de l'offre de services et de la consommation pour répondre aux besoins des industries et de la population croissante de la région, ainsi que le développement de la société civile. Toutefois, cet essor spectaculaire, qui a entrainé une mutation profonde du tissu spatial et de la structure socio-économique de la région, ne s'est pas fait sans conséquences : exode rural, notamment vers les villes côtières, apparition de quartiers périphériques défavorisés et situation sociale précaire, augmentation des activités informelles, surexploitation des ressources naturelles, et impact sur l'environnement.

3.2. Enjeux majeurs et problèmes critiques de la zone côtière de la Région TTA

L'évaluation de l'état des principales composantes de l'environnement littoral de la région TTA, réalisés à l'occasion de divers programmes et documents (PAC Rif Central, Monographie Régionale, Schéma Régional de Préservation de l'Environnement et de lutte contre les Changements Climatiques...) permettent d'identifier les problématiques majeures et les menaces qui pèsent sur le littoral RTTA :

- Croissance démographique et expansion urbaine

La RTTA est l'une des régions les plus peuplées du Maroc, avec une densité relativement élevée, qui correspond à plus de 4 fois la moyenne nationale. C'est la préfecture de Tanger-Assilah qui est la plus peuplée avec près de la moitié de la population urbaine régionale. Cette croissance démographique s'est accompagnée d'un important processus d'urbanisation suite au développement des activités commerciales, industrielles et administratives,

essentiellement dans les grandes agglomérations côtières de la région. Les préfectures de Tanger-Assilah et M'diq-Fnideq sont les plus urbanisées avec un taux de 94,3% chacune. Les extensions urbaines se font souvent par "mitage'' ou "en linéaire" le long des côtes et sont à l'origine de la forte artificialisation du littoral avec des conséquences parfois irréversibles sur le fonctionnement des écosystèmes côtiers, qui ne sont plus à même de fournir leurs services aux populations côtières. Les infrastructures portuaires et leur extension ont également entrainé des perturbations affectant les la dynamique sédimentaire, l'intégrité des habitats côtiers et leur biodiversité. Cette forte 'littoralisation' est également l'un des moteurs qui ont contribué au déséquilibre et à l'inadéquation entre l'offre et la demande en matière de logement, au développement de l'habitat précaire et à la prolifération des quartiers insalubres et non règlementaires.

- Disparités sociales et territoriales

L'analyse spatiale des indicateurs sociodémographiques de la RTTA d'après le RGPH de 2014 met en évidence une forte disparité entre les provinces et les communes. En matière d'analphabétisme, les ruraux, notamment les femmes, connaissent un taux d'analphabétisme deux fois supérieur à celui des citadins. La province de Tétouan est la plus touchée par le chômage tant en milieu urbain que rural, suivie de près de la province de Chefchaouen en milieu urbain et Tanger-Assilah en milieu rural. Le taux de pauvreté, à l'instar de l'évolution nationale, a certes connu une baisse significative, il demeure néanmoins, sous ses formes monétaire et multidimensionnelle, assez élevé chez les ménages de la région, notamment en milieu rural (22,8%) contre 3,3% en milieu urbain.

- Surexploitation et dégradation des ressources naturelles

Surexploitation des ressources en eau : Face à l'extension des superficies irriguées, une mobilisation irrationnelle et croissante de l'eau est à craindre et risque de compromettre la durabilité d'un grand nombre d'aquifères côtiers. La répartition de ces besoins par bassin montre que les plus importantes pressions en termes de prélèvements d'eau seront ressenties au niveau du bassin de Loukkos qui mobilisera 94% des volumes d'eau agricole, suivi d'Oued Laou (5%) et Tétouan (1%).

Dégradation des sols : Les principales causes de la dégradation des sols au niveau de la région TTA sont dues à une combinaison des facteurs aggravants suivants : des pluies fortement érosives, une topographie accidentée, une évolution vers une agriculture intensive, le surpâturage, une urbanisation effrénée, l'exploitation des carrières, l'érosion éolienne et la salinisation des sols.

Extraction des ressources minérales : Plusieurs carrières d'extraction de matériaux (galets, graviers, sable...) dans les lits d'oueds sont identifiées au niveau des aquifères à nappes libres étroitement liés aux cours d'eau qui les traversent telles que celles de Martil - Allila, Oued Laou et Negro, Smir, Emsa, Targha, Bouahmed et Amtir. Outre les perturbations physiques et hydrodynamiques qu'elles occasionnent, d'autres nuisances d'origine hydro-biologique

et hydrochimique sont généralement associées à ces extractions. Au niveau du littoral, les nombreuses exploitations illégales et abusives des plages et dunes côtières (Plage de Houara, carrière de l'Ouled Skher...) modifient le profil du littoral et contribuent vraisemblablement à l'érosion côtière. Souvent les carrières sont abandonnées sans réhabilitation et dénaturent complètement le paysage. Le dragage du sable au niveau de l'embouchure des oueds Tahaddart et Loukkos, et entre Ksar Esaghir et oued R'mel ont eu pour conséquences notamment une destruction des habitats et un recul du trait de côte.

Surexploitation des ressources halieutiques : La multiplication des activités et certaines pratiques de pêche (notamment le chalutage) dans la Région TTA exercent des pressions sur les écosystèmes marins et peuvent entrainer une réduction progressive des ressources comme c'est le cas de la surpêche de certaines espèces (thonidés, sardines, espadons, céphalopodes, merlu, crustacés, corail...). A titre d'exemple, les pertes annuelles du stock de céphalopodes et poissons blancs ont été estimées à respectivement, 74 % (1.009 millions MAD) et 14 % (188 millions MAD) des pertes totales.

- Pollution menaçant le littoral

Pollution domestique et industrielle : Même après la mise en service des stations d'épuration des eaux usées au niveau de Tanger, Tétouan, Al Hoceima et Larache (en cours) avec des émissaires en mer, il ya encore 77.960 m3/jour qui sont rejetés en mer avec tout ce que cela peut engendrer comme impacts sur la biodiversité et l'écosystème marin. La pollution industrielle générée par les unités industrielles isolées (notamment les huileries modernes) et non raccordées au réseau, constituent de réelles menaces pour la qualité des ressources en eau notamment au niveau des oueds et nappes Martil – Allila, oued Loukkos, oued Mghogha, et oued Al Makhazine. Les activités touristiques, notamment balnéaires, sont également génératrices de déchets liquides et solides, pouvant avoir des effets sur la qualité de l'eau de baignade et des plages notamment en période estivale.

Pollution agricole : dans de nombreuses plaines littorales de la Région TTA, et particulièrement à proximité de certaines zones humides côtières (estuaires et lagunes), les pratiques agricoles ont des impacts néfastes sur la qualité des eaux dus au drainage des oueds, en amont du bassin versant. Ces impacts sont très prononcés notamment au niveau du complexe lagunaire Smir et des marais du bas-Loukkos. L'usage grandissant des serres, notamment dans la plaine du bas Loukkos, génère des quantités ingérables de plastique qui finissent dans la nature.

Pollution marine : Les flux maritimes transitant par le détroit de Gibraltar ont connu ces dix dernières années un accroissement sans précédent avec un trafic de plus de 100.000 navires par an ce qui représente le 1/5 du trafic maritime dans le monde et le 1/3 du trafic pétrolier soit environ 20 millions de tonnes d'hydrocarbures. Dans ces conditions, la pollution accidentelle est considérée un danger potentiel et quotidien compte tenu de l'intensité du

trafic le long des côtes marocaines. Les activités portuaires génèrent également des émissions liquides, solides et gazeuses (eaux de vidange et de ballast, peintures antisalissures, eaux de lavage et déchets de poissons...) qui impactent la santé de l'écosystème marin.

- Aléas et risques naturels

Le littoral RTTA est un territoire exposé aux aléas naturels, en raison des conditions orographiques, morphologiques et lithologiques particulières du Rif qui imposent une restriction de l'espace pour le développement de l'urbanisation, de l'agriculture ou du tourisme. Ceci pousse souvent la population à occuper des zones à risque ou non constructibles.

Séismes, inondations, mouvements de terrains, coulées de boues, sécheresse, incendie de forêts, érosion des sols et des côtes, etc., sont autant d'aléas et de risques naturels qui pèsent sur la région et qui sont souvent aggravés par une occupation et des activités humaines non adaptées à ce type de milieu et le non-respect des servitudes de recul par rapport au littoral, ce qui augmente sa vulnérabilité et réduit sa résilience et sa capacité d'affronter de nouvelles menaces.

- Feux de forêts

Le domaine forestier couvre une superficie de 28,3% de la superficie totale la région TTA ; mais il est exposé chaque année à des risques d'incendie qui ravagent de vastes étendus d'écosystèmes forestiers. Le Rif est d'ailleurs la région la plus touchée par les incendies à l'échelle nationale ; elle perd environ 1 185 ha/an, soit 43% de la superficie globale incendiée au niveau national. Mais, l'analyse des données sur les incendies qui ont touché les forêts relevant de la DREFLCD du Rif entre 2005 et 2018, fait ressortir une tendance baissière continue, en nombre et en superficie, des incendies enregistrés dans la RTTA, malgré une fluctuation importante d'une année à l'autre.

- Vulnérabilité aux changement climatiques

Dans le contexte actuel de pressions anthropiques croissantes sur le littoral de la région TTA, le changement climatique (CC) devrait amplifier le stress sur ces espaces à forte concentration démographique, urbanistique, industrielle, touristique et commerciale. La conséquence la plus évidente du CC sur ces franges littorales est l'élévation accélérée du niveau de la mer, conduisant à une submersion et une érosion des habitats côtiers et des infrastructures, la salinisation des aquifères côtiers et des sols de faible altitude, et une augmentation de la fréquence et probablement de l'intensité des houles de tempêtes, qui auront inévitablement des conséquences sur les écosystèmes, les ressources en eau, l'agriculture, la population et toute l'économie. Par conséquent, ces impacts doivent impérativement être pris en compte de façon préventive dans la planification territoriale, afin de préserver durablement les infrastructures et écosystèmes côtiers, ainsi que les vies humaines.

3.3. Base juridique du SRL

L'arsenal juridique marocain dispose d'un nombre important de lois et décrets portant sur la gestion de l'environnement en général avec des références spécifiques à l'environnement littoral. C'est véritablement à partir de 2011, avec la constitutionnalisation de l'environnement et du développement durable et l'adoption de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNDD), que le Maroc a réellement affirmé sa volonté politique pour opérationnaliser les principes du développement durable et renforcer sa gouvernance. Et c'est à travers la SNDD, et notamment son Axe stratégique 1 : "Améliorer la gestion durable du littoral", que cet engagement a commencé à se concrétiser progressivement dans les politiques publiques concernant le littoral, notamment à travers la mise en place de programmes, plans et stratégies spécifiques. Cependant, malgré une pléthore de lois, force est de constater que les zones côtières marocaines continuent à subir de multiples pressions qui les rendent moins résilientes à tout changement futur, notamment climatique.

Ce n'est qu'en 2015 que le Maroc adopte la loi 81-12 relative au littoral et qui est venue combler le vide juridique en matière de protection, conservation et mise en valeur du littoral. Ce nouveau texte est en ligne avec les grandes orientations et règles de base de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), telles que stipulées dans le Protocole GIZC de la Convention de Barcelone. La loi "Littoral" exige l'élaboration d'un Plan national du littoral (PNL) et de schémas régionaux du littoral (SRL), en tenant compte de la limite de la zone non constructible et des zones dans lesquelles certaines activités sont interdites ou soumises à certaines restrictions, et "en adoptant une approche de gestion intégrée qui prend en considération l'écosystème du littoral et les changements climatiques". Cette nouvelle loi définit la gestion intégrée du littoral, comme étant "une gestion harmonieuse des zones littorales prenant en considération les aspects environnementaux, socio-économiques et institutionnels permettant de garantir l'équilibre et la pérennité des multiples fonctions du littoral". Dans ses dispositions, la loi "Littoral" prévoit des mesures pour la gestion, la protection, la conservation et le développement du littoral ; l'accès au littoral ; des dispositions spécifiques pour les plages ; la protection contre la pollution ; et la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation.

Le PNL a été approuvé le 12 février 2020 ; il détermine les orientations et les objectifs à atteindre en termes de conservation et d'utilisation du littoral, et d'intégration de la dimension de protection du littoral dans les politiques sectorielles, notamment l'industrie, le tourisme et les secteurs du logement et des infrastructures ; il établit un ensemble d'indicateurs appropriés à prendre en compte pour assurer la cohérence entre les programmes d'investissement et détermine les mesures à prendre pour éviter, combattre et réduire la pollution du littoral. Une fois décrété, le PNL, qui a force de loi, opèrera un saut qualitatif certain dans les politiques d'aménagement, de protection et de valorisation du littoral.

Sur le plan international, le Maroc a certes ratifié les principales conventions internationales (La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Accord de Paris sur le Climat, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention pour la Protection du Milieu Marin et du Littoral de la Méditerranée et ses Protocoles (Convention de Barcelone), la Convention de Ramsar...) et de nombreuses lois concernant la protection de l'environnement ont vu le jour suite à la signature de ces conventions. Néanmoins, la mise en application à l'échelle nationale, reste pour la plupart d'entre elles, encore à concrétiser, nécessitant une forte volonté politique, et la mise en place de moyens administratifs et financiers appropriés.

Sur le plan national, plusieurs instruments juridiques et réglementaires dans les différents secteurs en lien avec les zones côtières (pêche, aquaculture, tourisme et activités balnéaires et nautiques, énergie, industries extractives, gestion du domaine public maritime et activités portuaires) ont également été adoptés. Parmi les plus pertinentes pour la gestion côtière, on peut citer :

La loi-cadre n°99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (20 mars 2014) qui fixe les objectifs fondamentaux de l'action de l'État en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Les dispositions spécifiques aux zones côtières et marines, stipulés dans l'Article 7 de cette loi, visent notamment à : "Promouvoir la protection des écosystèmes marins et littoraux et des zones humides contre les impacts des activités susceptibles d'en altérer ou d'épuiser les eaux et les ressources ; Préserver et mettre en valeur des sites d'intérêt biologique et écologique terrestres, littoraux et marins, et y encourager la création d'aires protégées".

La loi 36-15 relative à l'eau : En 2016, le Maroc a adopté une nouvelle loi sur l'eau qui définit les règles d'une gestion intégrée, décentralisée et participative des ressources en eau, ciblant l'utilisation durable des ressources en eau et la prévention des risques. Elle s'appuie sur la loi sur l'eau de 1995 (10-95), qui offrait un cadre assez complet pour le secteur de l'eau, et visait à promouvoir la gestion durable des ressources en eau par bassin, grâce à l'introduction de principes tels que la gestion intégrée, "l'utilisateur-payeur" ou le "pollueur-payeur". Cependant, elle laissait quelques lacunes comme la gestion des sécheresses ou des inondations, le recouvrement des redevances, l'assainissement, les eaux usées rejetées en mer et le dessalement. La loi sur l'eau de 2016 renforce le cadre juridique de 1995 en introduisant de nouvelles dispositions pour la réutilisation des eaux usées et des eaux de pluie, pour la protection et la préservation des ressources en eau, et pour l'amélioration de la protection contre le changement climatique. Neuf agences de bassin ont été créées sur l'ensemble du territoire national, avec des responsabilités de délivrance de permis et de concessions pour l'exploitation des eaux souterraines.

D'autres lois sectorielles qui contribuent à une meilleure gestion des zones côtières ont été adoptées. Elles concernent la gestion des déchets (loi 28-00 de 2006) en particulier les déchets plastiques (loi 77-15 de 2015), les carrières (loi 27-13 de 2015), les aires protégées (loi 22-07), les études d'impact sur l'environnement (loi 12-03) ...

Le Maroc dispose donc d'un arsenal juridique en matière de protection de l'environnement étoffé ; néanmoins, l'absence de réglementation contraignante, la multiplication des dérogations pour les règles de protection, la sectorisation des instruments, l'absence de sanctions pénales dissuasives, etc. sont autant de défaillances et de faiblesses qui subsistent en matière de gestion côtière, malgré l'adoption de la loi spécifique au littoral.

4. But et objectifs du SRL de TTA

4.1. But, objectifs et avantages du SRL

La gestion intégrée des zones côtières nécessite une approche qui va au-delà de la planification statutaire ou réglementaire pour inclure une planification multi-agences plus informelle, collaborative et complexe. Dans la perspective ci-dessus, la préparation et la mise en œuvre d'un SRL dans la région TTA devrait combiner les éléments suivants :

- Etablissement d'une politique générale pour le développement durable de la zone côtière qui tient en compte et est coordonnée avec les politiques sectorielles qui affectent la gestion des ressources naturelles de la zone côtière, et en plus les plans de gestion des bassins et la planification dans le sens du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes,
- Mise en place d'un système de GIZC, mettant l'accent sur les impacts du changement climatique,
- Impact sur la formulation de politiques et de plans de développement sectoriels compatibles avec les objectifs de la politique générale de développement durable de la zone côtière,
- Aide à l'intégration des plans sectoriels dans la politique de développement durable de la zone côtière, et
- Coordination des initiatives de développement au niveau des comtés, des municipalités et des communes.

En plus des principes exprimés dans le Protocole méditerranéen de GIZC, un principe crucial devrait être l'optimisation de la productivité à long terme des ressources côtières. Cela nécessite une plus grande coopération entre les différents secteurs et niveaux de gouvernement national, départemental et local, une adaptation de la législation régionale pertinente et une amélioration des compétences de gestion de base. Un cadre institutionnel, organisationnel, juridique et financier est nécessaire à une approche intégrée pour concrétiser les objectifs de gestion. La création d'un environnement favorable est une condition préalable à une coopération réussie entre différentes organisations pour l'exécution de projets multisectoriels. Les organisations participantes ou les parties prenantes doivent avoir un contrôle total sur la gestion de tous les aspects de leurs composantes.

Les avantages d'un SRL au niveau régional sont nombreux. Tout d'abord, si l'on considère celui-ci comme un document de politique stratégique, il est par exemple essentiel à l'attribution de fonds internationaux liés de près ou de loin au développement côtier. Le SRL définit également des politiques pour la gestion de tous les aspects de la zone côtière, et en particulier pour l'aménagement du territoire dans la zone côtière. Le SRL constitue donc la base de la protection, de la restauration et de la préservation des ressources importantes et diverses des zones côtières.

L'un des éléments uniques les plus importants dans la préparation du SRL est le système de groupe de travail ou les modalités de gouvernance. Il peut stimuler les partenariats locaux et améliorer les possibilités de communication et de collaboration entre les partenaires de la GIZC aux niveaux régional et local. Dans la région TTA, le SRL peut contribuer à faciliter une croissance économique durable basée sur une utilisation optimale des ressources naturelles, en particulier pour le tourisme. Le Plan identifiera les ressources côtières les plus précieuses à protéger, en plus de celles qui sont confinées dans les limites des parcs nationaux et des zones protégées. Il contribuera certainement à réduire l'altération des rivages et des fronts de mer, qui est actuellement l'un des problèmes les plus critiques au niveau municipal dans la région. Le SRL aura une plus grande influence sur le développement et le contrôle des activités du bassin versant susceptibles d'avoir un impact négatif sur les zones côtières.

Le dernier avantage considérable du SRL est la contribution qu'il apportera à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation dans la région TTA en permettant d'identifier les zones côtières vulnérables au changement climatique et de proposer des solutions.

4.2. Contexte et modalités de gouvernance : Comité de pilotage, groupe technique et consultatif

Le processus d'élaboration du SRL se base sur les principes d'une bonne gouvernance, qui doit être informée, représentative et transparente, et qui favorise la légitimité du plan et sa durabilité à long terme. Toutefois, la gouvernance du littoral RTTA est reléguée à une multitude de départements ministériels et d'établissements publics, semi-publics ou privés sans coordination effective de leurs actions ; alors qu'il est reconnu que pour atteindre les objectifs de la GIZC et faciliter l'intégration grâce à la planification côtière, il est nécessaire d'assurer une coordination institutionnelle intersectorielle des différents objectifs dans les zones côtières, couvrant à la fois les parties marines et terrestres. Il est également nécessaire de mettre en place des systèmes de gouvernance permettant une participation adéquate à une prise de décision transparente des populations locales et des parties concernées.

Les initiatives engagées depuis plusieurs années par différents acteurs aux différents niveaux de l'action publique (pêche, transport maritime, tourisme, énergie, protection de l'environnement, aménagement du littoral...), ont permis, certes, d'amorcer des approches transversales et partenariales ; il n'en demeure pas moins que la multiplicité des acteurs publics et privés, avec parfois des chevauchements de responsabilités entre secteurs et entre

échelles administratives, compromet une réelle intégration des actions et l'efficience de la gouvernance, générant inévitablement des conflits d'usage, des impacts cumulatifs et un dépassement des capacités de charge du littoral.

Au Maroc, c'est le Département chargé de l'Environnement qui est généralement le porteur des projets GIZC et qui met en œuvre cette approche par le biais d'actions et de projets avec des partenaires aux niveaux local, national, régional et international.

Le SRL de la région TTA doit saisir aujourd'hui, l'opportunité de la régionalisation "avancée" pour améliorer la gouvernance du littoral, favoriser une large concertation entre tous les acteurs et permettre une gestion transversale et non plus sectorielle. Il doit offrir à la planification régionale à moyen et long terme, une précieuse occasion de donner un nouvel élan à la déclinaison territoriale des stratégies et politiques publiques en matière de développement durable du littoral.

La gouvernance des ressources naturelles comprend l'ensemble des parties prenantes et leurs interactions. Quatre groupes principaux doivent être représentés dans la structure de gouvernance pour qu'elle porte ses fruits et contribue à une utilisation optimale et équitable des ressources côtières : le gouvernement, le secteur universitaire, le secteur privé et la société civile. Un processus de gouvernance correctement exécuté facilite la mise en œuvre des décision prises. Une analyse des parties prenantes doit être réalisée afin d'identifier et d'évaluer correctement l'importance des personnes et institutions clés dans la zone où un SRL est développé et exécuté. Une structure de coordination pour un SRL devrait être composée des modalités suivantes :

Le Comité de pilotage est composé de représentants des principaux acteurs politiques et financiers de la zone couverte par le SRL de TTA, dont les administrations locales compétentes de haut niveau et les ministères de tutelle compétents (de l'environnement, des eaux, de l'agriculture, de la planification, etc.). Une représentation équilibrée des représentants régionaux et nationaux est d'une importance vitale. Le rôle du Comité de pilotage est d'assurer le bon déroulement du projet ; d'encourager et faciliter la mise en œuvre des décisions ; de renforcer la synergie entre les autorités compétentes pour assurer la légitimité politique et d'assurer la responsabilité financière. Il convient de rappeler que les dispositions de la loi 'Littoral' et de son décret, adoptés en 2015 au Maroc, s'alignent parfaitement avec celles du Protocole GIZC de la Convention de Barcelone, que le Maroc a ratifié en 2012. Ainsi, conformément à ce dispositif législatif, et dans le cadre du projet d'élaboration du SRL de la Région TTA, un Arrêté de création de la Commission Régionale de Gestion Intégrée du Littoral de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima a été signé par le Wali de la Région le 21 septembre 2021. Cela démontre la bonne intégration du SRL avec la loi 'Littoral' et les SRL au Maroc.

Le Groupe technique est composé de personnel technique d'organisations et institutions disposant des connaissances, des informations et des données sur la zone du plan et ses principaux problèmes (par exemple, les zones côtières et marines, les eaux de surface et souterraines, l'utilisation des terres), ainsi que du secteur universitaire et du personnel nécessaire au soutien logistique et informatique. Le Groupe technique doit comprendre

des personnes ayant une expérience pratique dans le domaine de l'adaptation au changement climatique. Son rôle est d'élaborer le meilleur Plan possible.

La composition finale du groupe consultatif est définie après la phase de l'analyse des parties prenantes. Ce groupe devrait inclure des scientifiques, des faiseurs d'opinion et des champions de l'environnement, une personne responsable de la communication, ainsi que des représentants des secteurs dans lesquels les questions climatiques ont été évaluées. Sa fonction est de refléter les opinions et l'expertise de la communauté, et jouer le rôle d'organe de concertation à toutes les étapes du processus.

5. Plan de travail

La préparation effective d'un plan de GIZC dépend dans une large mesure des caractéristiques du contexte local et des conditions institutionnelles, politiques, sociales, environnementales et économiques qui prévalent dans la zone où la GIZC est mise en œuvre. Par conséquent, ce rapport de lancement, qui concerne exclusivement la préparation du SRL, apportera plus de lumière sur la façon dont le SRL pour la région TTA sera exécuté dans le contexte des conditions qui prévalent dans cette zone, tenant compte aussi des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes pour intégrer des considérations de changement climatique dans le développement de ce SRL.

5.1. Description des activités

Le processus de planification prévoit 5 phases majeures : Initialisation ; Analyse des trajectoires ; Co-construction d'une vision ; Planification stratégique ; et Réalisation de la vision (cf. Figure 1). Bien que ce processus soit présenté de manière plutôt linéaire, il est entendu que les étapes ne peuvent être développées séparément, sans se chevaucher et sans rétroaction. L'une des caractéristiques essentielles de l'approche est qu'elle doit être flexible, et que les étapes du processus comprennent une interaction dynamique entre elles et au sein de chacune d'elles. Dans le cadre de ce SRL, avec les principes de la gestion intégrée des zones côtières, le Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes et les secteurs concernés seront pris en compte, contribuant ainsi à l'analyse et la planification.

5.1.1. Initialisation

La première étape du processus de GIZC est appelée "Initialisation" et peut comporter plusieurs activités. Les lignes directrices suivies par les partenaires proposent un certain nombre d'activités qui pourraient être menées à bien lors de cette étape du processus mais, là encore, le nombre réel d'activités à mettre en œuvre dépend des conditions prévalant dans la zone où le SRL est en cours de préparation, c'est-à-dire la région TTA.

Le but principal et les objectifs de la phase d'initialisation sont de définir et de faire connaître l'intention qui motive l'élaboration du SRL et d'identifier l'autorité, l'initiateur ou l'organisme responsable de la coordination générale de

la planification. À ce stade, des efforts doivent être déployés pour impliquer les parties prenantes en s'appuyant sur une bonne conception graphique, un langage non technique et l'utilisation des médias appropriés. Des tâches clés sont :

- Définition du cadre territorial initial, identification des limites spécifiques de la zone du plan et des écosystèmes impliqués ;
- Détermination des enjeux majeurs de la région TTA ;
- Définition du contexte de gouvernance ;
- Analyse et engagement des parties prenantes et préparation de la stratégie de communication ;
- Proposition d'une vision potentielle pour la zone du plan.

Ces tâches clés ne doivent pas nécessairement être mises en œuvre dans l'ordre présenté ci-dessus et peuvent être développées en parallèle. Un plan de travail devrait définir les délais relatifs à chaque tâche.

Ce rapport de lancement est en cours de préparation dans le cadre de la phase d'initialisation. Il développe un certain nombre de questions qui sont mentionnées dans les lignes directrices du processus de GIZC, telles que : le contexte et l'objectif du projet, la portée territoriale, la structure de gouvernance, les thèmes transversaux, etc. Ensuite, un rapport de cadrage contiendra une évaluation préliminaire des problèmes, des enjeux, des moteurs, des pressions et des risques, ainsi que leur importance relative, le contexte politique et les interrelations. L'exercice de cadrage est principalement basé sur la recherche documentaire, mais couplé avec le contact direct avec les parties prenantes locales et nationales, car ces questions seront discutées lors du premier atelier Climagine, prévu à Tanger en novembre 2021 en personne, si les conditions le permettent. Les résultats de cet atelier seront intégrés dans le rapport de cadrage. L'accent sera mis, entre autres, sur les questions étroitement liées au changement climatique et sur celles liées à la sécurité de l'eau, de l'énergie, de l'alimentation et des écosystèmes. Le rapport contiendra également un état des lieux de la gouvernance pour la préparation du SRL, définissant le contexte institutionnel, légal et politique, et aussi une analyse des acteurs clés afin d'identifier leurs compétences/rôles réels, leur capacité et leur importance/pertinence pour le SRL. Vu que ce projet inclut le Nexus eau-alimentation-énergie-écosystème, cela va être reflété dans la structure de la gouvernance. Un consultant national a été engagé pour coordonner la phase de cadrage du processus.

Tout sera mis en œuvre pour impliquer, entre autres, les personnes ayant des connaissances sur les questions de changement climatique à tous les niveaux de décision et de gouvernance.

Le Comité de pilotage devra être mis en place. Sa tâche serait de suivre la mise en œuvre du projet, d'approuver les résultats à des étapes spécifiques de sa mise en œuvre et de prendre des décisions sur des questions administratives et formelles. Le Comité de pilotage se réunira trois fois pendant la période de préparation du SRL, à savoir pour adopter les rapports de démarrage et de cadrage, pour adopter le rapport de diagnostic et lorsque le SRL sera soumis. Il pourrait être composé de représentants de la région TTA, de l'Institut de planification spatiale, des unités administratives côtières, de représentants du gouvernement national et du CAR/PAP et GWP-Med.

L'Equipe de travail sera composée d'experts qui seront directement impliqués dans la préparation du SRL. Sa tâche principale est de produire des résultats comme requis par les termes de référence du projet. L'Equipe de travail composé d'experts en GIZC (chef d'équipe), approches participatives, changement climatique, aménagement du territoire, gestion de l'eau, biodiversité et zones protégées etc. L'équipe de travail peut être élargie à d'autres disciplines si elles sont considérées comme indispensables pendant la préparation du SRL. Tous les experts ci-dessus ne seront pas nécessairement mandatés par le CAR/PAP, le Plan Bleu/CAR ou le GWP-Med, mais ils pourront être détachés par d'autres institutions nationales et locales, telles que l'Institut régional d'aménagement du territoire, l'Institut régional de gestion des zones protégées, le Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement – Département de l'Environnement, etc.

Le Groupe consultatif est un organe de conseil dont la tâche sera d'examiner les résultats du projet et de donner des conseils sur les questions techniques et méthodologiques, en particulier celles liées au changement climatique. La raison de la création de ce groupe réside dans le fait que la préparation de Plans côtiers, et en particulier ceux qui se concentrent sur la question du changement climatique, nécessite une approche participative et ascendante afin de créer l'appropriation du Plan par les habitants de la région. Il est essentiel de s'assurer que l'approche et la réalisation du projet bénéficient des conseils d'experts extérieurs expérimentés. Il pourrait être composé d'experts réputés aux niveaux international, national (éventuellement des ministères également) et régional. La composition du Groupe consultatif sera proposée par le CAR/PAP à la Région, puis approuvée par le Comité de pilotage. Le Groupe consultatif pourrait se réunir par le biais de réunions virtuelles, tandis que ses membres individuels pourront être contactés individuellement en cas de besoin.

5.1.2. Analyse des trajectoires

Alors que dans la phase d'initialisation, les problèmes majeurs et des compromis importants entre les secteurs clés de la zone côtière de la région TTA seront identifiés de manière participative (par les parties prenantes), et analyses plus détaillées seront effectuées par la suite. Les objectifs de cette étape sont les suivants :

- Mieux comprendre le contexte socio-économique et physique de la zone côtière de la région TTA en étayant les questions et les problèmes identifiés dans la phase de cadrage par une analyse plus rigoureuse qui intégrera aussi les interactions entre les divers secteurs dans le sens du Nexus ;
- Générer et tester des visions alternatives de l'avenir en projetant les conditions existantes sur la base de tendances possibles et/ou probables pour l'avenir. Les outils tels que les scénarios seront utilisés dans le cadre des ateliers de la méthodologie participative Climagine.

Du point de vue du changement climatique, les activités de diagnostic de cette étape seront complétées par :

- L'identification et l'analyse des principaux impacts du changement climatique dans la zone côtière de la région TTA à court, moyen et long terme.

- Impacts du changement climatique sur les principaux secteurs côtiers clés tels que l'agriculture, les infrastructures, le tourisme, l'énergie, la santé, l'eau douce, les services écosystémiques, etc. et les risques qui y sont associés.
- Identification des zones côtières de la région TTA les plus vulnérables au changement climatique.
- Impacts respectifs des processus côtiers, en particulier ceux du changement climatique, avec un accent particulier sur ceux causés par les événements climatiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer.

L'analyse des impacts et de leurs causes sera présentée de manière à pouvoir informer l'élaboration des politiques et des priorités pour le développement côtier de la région TTA. En outre, les niveaux de risque seront identifiés, allant de "risque faible" à "risque élevé". Étant donné le niveau élevé d'incertitude, le risque aura le statut d'"estimation", ce qui signifie qu'il s'agira d'un exercice basé sur des experts, qui ne sera pas nécessairement étayé par l'ensemble des données concrètes disponibles.

La deuxième activité majeure de cette étape de la préparation du SRL sera de générer des vues alternatives sur l'avenir, sur la base des données accumulées. Ceci impliquera, entre autres, l'identification de différentes solutions alternatives -y compris les solutions Nexus- pour s'attaquer aux causes des problèmes. Les tendances futures seront spéculatives et considérées comme hautement probabilistes, et non comme des éléments sur lesquels l'avenir devrait être solidement fondé. L'objectif principal de cette activité est d'avertir les parties prenantes, des conséquences possibles des tendances futures les plus probables dans leur zone côtière dès le début du processus de planification de la GIZC. Cette activité peut être considérée comme une conclusion de la phase de diagnostic. La méthode de scénario employée ici ne sera pas un exercice complexe de modélisation mathématique, mais sera basée sur les opinions d'experts des membres de l'équipe et du groupe consultatif, ainsi que celles des principaux acteurs et décideurs de la région TTA. Plusieurs réunions plus restreintes seront organisées au cours desquelles les différentes options futures seront discutées. En plus de la base de données qui sera créée dans la phase de diagnostic, une simple analyse de sensibilité de la zone côtière sera effectuée, éventuellement en utilisant le SIG. Cette analyse pourra mettre en évidence les zones les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, mais aussi à d'autres processus et impacts dans la zone côtière tels que l'urbanisation, le développement touristique, la surexploitation de l'eau, la surpêche, la perte de biodiversité, etc. Les résultats des ateliers Climagine seront intégrés dans cette phase.

Le résultat concret de cette étape sera le rapport d'analyse diagnostique, contenant une présentation condensée de l'état de la zone côtière, des principaux compromis entre les secteurs et des impacts, en particulier du changement climatique, et des tendances futures auxquelles on peut s'attendre. Les tendances futures ne sont pas ce que nous appelons normalement la "vision", car celle-ci sera préparée lors de l'étape suivante du processus de planification de la GIZC. L'objectif de la présentation des tendances futures possibles à ce stade de la préparation du SRL est d'indiquer rapidement aux décideurs s'il existe des tendances qui pourraient affecter de manière significative l'avenir de la zone côtière de la région TTA.

5.1.3. Co-construction d'une vision

Quelle côte voulons-nous et comment pouvons-nous la créer ? Il s'agit ici d'une phase intensive de la préparation du SRL, dont l'objectif principal est de définir la direction stratégique à prendre afin d'atteindre l'état futur souhaité de la zone côtière. La première tâche consiste à convenir des priorités, sur la base des résultats des phases de cadrage et d'analyse. Sous la direction de l'Equipe de travail, les principaux décideurs et parties prenantes tenteront de dégager un consensus sur l'état futur souhaité de la zone côtière. Cela se fera par le biais d'une série de réunions, et en particulier à travers les ateliers Climagine, qui donneront un aperçu global de l'état de l'art en utilisant les indicateurs, et par la discussion, les priorités seront construites. La construction du consensus aura quatre objectifs majeurs :

- Valider et amender les conclusions de la phase de cadrage présentées dans le rapport de cadrage ;
- Réexaminer les résultats de l'exercice conceptuel Conducteur-Pression-État-Impacts-Réponses, et approuver les liens identifiés, qui tiendront compte des possibles synergies entre les politiques intersectorielles concernées et incluront, les cas échéant, des solutions techniques pertinentes.;
- S'accorder sur les risques causés par les processus dans la zone côtière, et en particulier ceux causés par le changement climatique et ;
- Définir une série de priorités communes

Sur la base de ce qui précède, l'Equipe de travail travaillera avec les parties prenantes au cours des réunions mentionnées ci-dessus afin de convenir des objectifs de développement futur dans la région côtière de TTA. En ce qui concerne le changement climatique, une déclaration claire sera nécessaire sur l'importance accordée à l'adaptation au changement climatique en tant que priorité de haut niveau. Cette déclaration sera suivie d'une liste des secteurs côtiers pour lesquels une action urgente est considérée comme nécessaire ainsi qu'une liste des priorités intersectorielles.

La GIZC est un processus interactif, une succession d'étapes à travers lesquelles des acteurs nombreux n'ayant pas le même intérêt et agissant à différentes échelles, mais confrontés à un même problème, vont progressivement construire une vision commune de la réalité, se fixer des objectifs, adopter des solutions puis les concrétiser collectivement.

La région TTA a besoin d'une vision commune stratégique concertée et partagée par toutes les parties prenantes à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'action bien articulé. Cette Vision Commune doit aborder les incohérences et transformer, dans la mesure du possible, les défis actuels en opportunités pour demain.

La vision commune souhaitée peut être inspirée de la vision globale proposée pour la Méditerranée par le CAR/PAP et qui contient six des principes du développement durable (Shipman et al. 2009) : "Un littoral durable à la fois :

- Résistant – aux incertitudes à venir en matière de changement climatique ; aux variations du climat ; aux tremblements de terre et à l'érosion ; aux impacts négatifs des activités humaines

- Productif – garantissant des revenus financiers ; répondant aux aspirations économiques des populations littorales ; constituant un atout compétitif pour l'économie locale – participant ainsi à l'accroissement du PIB et à la réduction de la pauvreté
- Diversifié –écologiquement ; et en termes d'expériences
- Singulier – protégeant les singularités culturelles, et offrant ainsi une image marketing distinctive qui attirera les investissements.
- Attrayant – pour les visiteurs mais également pour les investisseurs et pour les populations locales
- Sain – épargné par la pollution"

A titre d'exemple, le SRL de la région Rabat-Salé-Kénitra propose la vision suivante : « A l'horizon 2040, le littoral RSK est légalement protégé, résilient, durablement géré, économiquement rentable, socialement équitable et écologiquement conservé ».

Le résultat de cette phase sera une déclaration de vision claire. Il s'agira d'un document court, rédigé dans un langage très simple et destiné à un public le plus large possible. Le document pourra également contenir une annexe plus technique, qui développera les objectifs en catégories basées sur la priorité, le risque et la faisabilité de la réalisation. Chaque objectif sera accompagné d'une liste d'indicateurs de base qui serviront à suivre sa réalisation.

5.1.4. Planification stratégique

La tâche principale de cette étape est la formulation du SRL, y compris la préparation du projet de SRL, la proposition d'adoption et la version finale une fois le SRL adopté. L'élaboration d'une évaluation nexus est intégrée dans ce processus et ses résultats accompagnent de manière appropriée la formulation du SRL. Le processus de consultation est intégré à toutes les phases de cette séquence. Le SRL est non statutaire et indicatif et vise à fournir des conseils à la région TTA, aux autorités municipales et locales, aux autres régulateurs et aux parties prenantes sur l'utilisation et le développement futurs de la zone marine et côtière de la région TTA au cours des 20-30 années à venir. Dans cette perspective, ses objectifs sont les suivants :

- Fournir des conseils aux planificateurs du comté et des autorités locales, ainsi qu'aux autres parties prenantes, afin d'orienter le développement durable futur de la zone marine et côtière et l'utilisation des ressources côtières, et de faciliter la prise de décision concernant les propositions de développement, considérant les liens intersectoriels aussi dans le cadre du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes.
- Fournir des conseils et des recommandations pour aider à minimiser les conflits d'utilisation des ressources côtières et les traduire en actions réalisables qui seront mises en œuvre dans le cadre d'un plan territorial ou d'autres documents stratégiques (plans d'action).
- Reconnaître, promouvoir et aider à sauvegarder les zones importantes pour la biodiversité marine et côtière.
- Proposer des mesures d'adaptation aux impacts attendus du changement climatique dans les zones côtières de la région TTA.

Le SRL ensemble avec le Nexus doit être utilisé en conjonction avec le Plan spatial de la région TTA, qui comprend des politiques relatives à divers types de développement sur l'ensemble de son territoire mais aussi dans sa zone côtière. La tâche spécifique du SRL est d'identifier les conflits potentiels entre les activités et de mettre en évidence les questions plus larges à l'attention des agences concernées et des utilisateurs de la mer sous la forme de recommandations, qui seront au niveau des recommandations générales de la politique de GIZC et au niveau des zones de politique d'aménagement du littoral. En outre, il proposera une série d'actions tangibles en termes de politiques et d'investissements. Une attention particulière sera accordée aux impacts de la variabilité et du changement climatique, ainsi qu'aux propositions d'adaptation à ces impacts.

Le SRL proposera également la structure de gestion côtière la plus appropriée, qui orientera et supervisera les efforts de mise en œuvre du SRL. Il proposera la composition et le modus operandi des organes qui feront partie de la structure de gestion.

5.1.5. Réalisation de la vision

Le rapport sur le SRL sera préparé en plusieurs étapes. Le premier résultat sera le projet de SRL, qui sera discuté par les différentes parties prenantes. Leurs suggestions seront intégrées dans la deuxième version du SRL, qui sera présentée à l'organe approprié de la région TTA pour discussion et adoption. Le SRL final sera soumis aux autorités de la région TTA. L'objectif de cette étape cruciale et de longue haleine – pendant laquelle on passe au changement réel – est d'assurer la continuité et la durabilité de la mise en œuvre du SRL. L'intégration de cette cinquième étape dans le processus de planification correspond à une période dont la durée sera proposée par le groupe ou comité de pilotage et décidée par la structure de gouvernance chargée de la mise en œuvre.

Le résumé du plan de travail et le calendrier sont présentés dans le schéma ci-dessous.

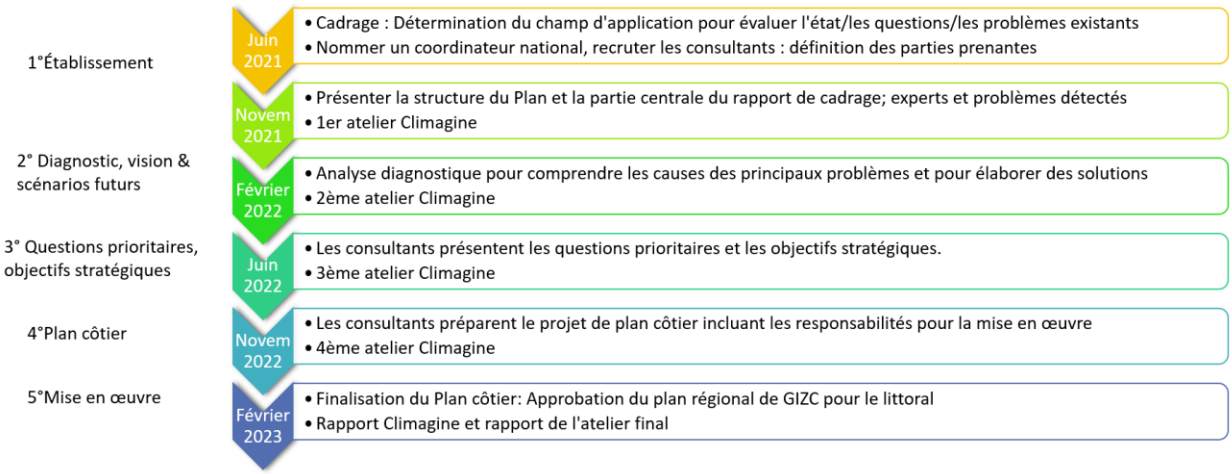

5.2. Coordination avec Plan Bleu/CAR

Le Plan Bleu est l'un des partenaires exécutifs du SP 2.1. et du Projet SCCF du MedProgramme. Il a développé la méthodologie prospective et participative Climagine, qui vise à élaborer des futurs possibles de vulnérabilité et de voies d'adaptation dans les zones côtières à partir d'une méthode participative d'analyse systémique et prospective de la durabilité sur un territoire géographiquement limité. Climagine implique les acteurs nationaux, régionaux et locaux concernés à travers des discussions horizontales et participatives, dont les recommandations et les conclusions viendront nourrir l'élaboration du SRL. En effet, la méthodologie est conçue pour impliquer toutes les parties prenantes locales concernées afin d'intégrer les connaissances, les préférences et les solutions locales dans les documents de planification, ainsi que pour renforcer l'appropriation du processus par les parties prenantes. Climagine sera mis en œuvre à travers 5 ateliers parallèlement à la préparation du SRL. Ensemble, les participants aux cinq ateliers Climagine dans la Région TTA se pencheront sur les éléments principaux à surveiller pour la mise en œuvre des activités du GIZC dans la région tout en traduisant les futurs possibles de vulnérabilité et de voies d'adaptation en indicateurs de durabilité. Par ailleurs, une autre activité SP 2.1. du Plan Bleu visant à développer un cadre conceptuel pour un système d'observation des zones côtières méditerranéennes viendra appuyer les réflexions des ateliers Climagine.

De plus, les activités du Plan Bleu au sein du Projet SCCF du MedProgramme viendront alimenter les réflexions de Climagine et par extension, celles du SRL, notamment une évaluation des risques climatiques sensible au genre et une analyse coûts-bénéfices des interventions d'adaptation pour la zone côtière de la Région TTA, parmi d'autres.

5.3. Coordination avec le GWP-MED et avec PHI de l'UNESCO

En ce qui concerne l'évaluation des questions relatives à l'eau, notamment la sécurité d'eau, ainsi que ses liens avec la sécurité alimentaire et énergétique, utilisant l'approche du Nexus eau-alimentation-énergie-écosystème, une collaboration étroite sera mise en place avec les consultants du GWP-MED. Le GWP-MED contribuera aux activités sur la gestion des bassins fluviaux dans le contexte des plans de gestion intégrée des côtes et, en coordination avec l'UNESCO-PHI, contribuera aux activités liées à la gestion conjointe des ressources en eau de surface et en eau souterraine. En plus, GWP-MED analysera les interactions entre les quatre « secteurs du Nexus », couvrant géographiquement les composantes spatiales du continuum source-mer afin d'identifier et proposer des solutions qui permettront : (i) la gestion durable des ressources naturelles (ii) la sécurité d'eau, alimentaire et énergétique dans la zone côtière de la région TTA.

L'UNESCO-PHI guidera les activités visant à améliorer la gestion des ressources en eau dans les aquifères côtiers prioritaires, notamment l'aquifère de Rhiss Nekkor, et par le biais de plans de gestion des aquifères favorisant la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines, des études sur les rejets sous-marins d'eaux souterraines et la protection des habitats côtiers, en particulier ceux qui dépendent des eaux souterraines.

6. Conclusion

En conclusion, le meilleur moment pour commencer à planifier l'adaptation à un climat changeant est déjà dans le passé. Le deuxième meilleur moment est maintenant. Les conséquences des extrêmes climatiques actuels et des changements climatiques futurs n'attendent pas que nous nous préparions.

Les villes et les régions préparées au changement climatique augmenteront la sécurité de leurs citoyens, de leur territoire et de leurs biens. L'amélioration de la résilience et le renforcement de la capacité d'adaptation réduiront les coûts et les dommages potentiels des impacts du changement climatique sur les côtes. En utilisant une approche intégrée, les villes et les régions peuvent, dans le même temps, améliorer la qualité de vie de leurs citoyens et de leurs visiteurs, et poursuivre sur la voie de la durabilité.

En résumé, le Maroc dispose d'une forte capacité pour la mise en œuvre de la GIZC, y compris un cadre juridique assez complet (loi Littoral) compatible avec le Protocole GIZC. Cependant, des obstacles subsistent, notamment la fragmentation administrative et le manque de mise en œuvre des mesures de protection et de conservation du littoral, ou l'application de restrictions au développement du littoral. Les conditions préalables nécessaires à la mise en œuvre de la GIZC sont pour la plupart en place. Cependant, les principales faiblesses et lacunes se situent principalement au niveau des progrès réalisés vers une stratégie ou un plan national de GIZC conforme au Protocole de GIZC, ainsi que dans l'adoption et la mise en œuvre complètes de la loi Littoral. La mise en œuvre et l'intégration sur le terrain restent relativement faibles. L'absence de cadre juridique et institutionnel pour la gouvernance des eaux souterraines en général, et des aquifères côtiers en particulier, menace gravement la viabilité environnementale et socio-économique de grandes parties de la zone côtière.

Les priorités identifiées sont :

- Développement de la stratégie/du plan national de GIZC en accord avec le Protocole GIZC;
- Préparation de plans régionaux GIZC (ou SRL selon la loi Littoral) et leur mise en œuvre, notamment le SRL de la région TTA;
- Identification de la possibilité de répliquer le SRL de TTA dans d'autres régions du Maroc ;
- Renforcement des capacités de GIZC au niveau régional/local ;
- Identification de mesures visant à surmonter les obstacles juridiques/politiques/institutionnels/ financiers à la GIZC ;
- Sensibilisation, qui est une condition préalable essentielle au succès de l'application et de la mise en œuvre des lois et des politiques relatives aux zones côtières, à l'eau et aux impacts du changement climatique ;
- Assistance technique pour le suivi des indicateurs côtiers ; et
- Échange des meilleures pratiques en matière de GIZC, y compris la mise en œuvre du recul, comme stratégie d'adaptation au changement climatique.

C'est la voie que va emprunter ce SRL de la région TTA.

Plan Côtier de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTAH) - SP2.1 & SCCF - Plan de travail (2021-2023 Q1)										
		2021				2022				2023
Activité	**Résultats**	**Q1**	**Q2**	**Q3**	**Q4**	**Q1**	**Q2**	**Q3**	**Q4**	**Q1**
1. Initialisation										
Orientation										
Cadrage pour évaluer l'état existant/les questions/les problèmes et pour convenir des questions clés et des priorités	Rapport de cadrage									
Définition des parties prenantes et établissement d'un mécanisme de coordination pour la préparation du plan côtier										
1er atelier Climagine (Plan Bleu)	Rapport du 1er Climagine									
2. Analyse des trajectoires										
Analyse diagnostique pour comprendre les causes profondes des principaux problèmes et pour élaborer des solutions	Analyse diagnostique									
Scénarios futurs et accord sur la vision										
2ème atelier Climagine (Plan Bleu)	Rapport du 2ème Climagine									
3. Co-construction d'une vision										
Questions prioritaires et objectifs stratégiques										
3ème atelier Climagine (Plan Bleu)	Rapport du 3ème Climagine									
4. Planification stratégique										
Projet de Plan côtier	Projet de Plan côtier de TTAH									
4ème atelier Climagine (Plan Bleu)	Rapport du 4ème Climagine									
5. Réalisation de la vision										
Approbation du Plan côtier de TTAH	Plan côtier de TTAH									
Atelier final (avec le Plan Bleu)	Rapport									

Annexe

1. Inventaire des parties prenantes à engager dans le processus participatif du Schéma Régional du Littoral (SRL) de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima

Mise en contexte

Dans le cadre du Programme pour la mer Méditerranée (MedProgramme, 2020-2024), financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Département de l'Environnement, en collaboration avec le Centre d'Activités Régionales du Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) du PNUE/PAM, lancent une série d'activités pour l'élaboration d'un Projet de SRL pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (RTTA), en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et selon une approche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

L'élaboration de ce SRL répond à la disposition de la loi 81-12 relative au littoral qui stipule dans son article 6 ce qui suit : " En se fondant sur les données scientifiques, socio- économiques et environnementales régionales disponibles, l'administration concernée élabore, de son initiative ou à la demande d'un ou plusieurs conseils des régions concernées, un schéma d'aménagement, de protection, de mise en valeur et de conservation du littoral, appelé " schéma régional du littoral " en adoptant une approche de gestion intégrée qui prend en considération l'écosystème du littoral et les changements climatiques".

Afin de garantir l'appropriation de l'approche GIZC, et une vision consensuelle du développement durable du littoral RTTH, il est fondamental d'impliquer toutes les parties prenantes, dès le démarrage du projet.

L'objectif principal de ce rapport, consiste à faire l'inventaire de toutes les parties prenantes, à engager dans l'élaboration du Schéma Régional du Littoral de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima (SRL-RTTA).

Introduction

Avec environ 447 km de côtes, le littoral de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima dispose d'une position géographique à la croisée des deux façades maritimes (méditerranéenne et atlantique), qui lui confère une richesse paysagère et écologique et une place stratégique pour le développement économique du pays, notamment en

matière de transport maritime, de tourisme et de pêche maritime. Ces moteurs de développement génèrent une compétition croissante pour l'allocation et l'utilisation des ressources côtières et marines, y compris de l'espace, nécessitant une vision concertée et une approche intégrée de gestion, afin de ne pas compromettre la durabilité des écosystèmes côtiers et des services qu'ils fournissent aux populations côtières.

Mettre en œuvre la GIZC implique l'élaboration d'une gouvernance adaptée notamment au principe de la concertation entre les différentes parties prenantes du processus de GIZC.

En général, deux catégories de participants sont généralement associées au processus de GIZC :

1. Sphère décisionnelle et/ou institutionnelle

- L'État : avec les représentants régionaux des différentes institutions nationales ; il dispose par ailleurs de compétences exclusives sur les espaces maritimes et littoraux et participe en tant que garant de l'application de la législation.
- Les collectivités territoriales : Les régions ont un rôle stratégique puisqu'elles incitent les collectivités locales, chargées de l'application des politiques publiques, à s'engager en faveur de la GIZC. Les communes, étant en contact direct avec la population, constituent « la base » de cette organisation administrative.
- Les établissements publics : Différents établissements publics peuvent être impliqués dans les processus de GIZC, tels que les agences et les offices concernés par le littoral, et les universités et centres de recherches.

2. La société civile

Elle est composée de représentants socio-économiques et des ONGs et associations d'usagers et/ou de défense de l'environnement.

Sur le plan administratif, la Région TTA compte deux préfectures : Tanger-Assilah et M'Diq-Fnideq et six provinces : Al Hoceima, Chefchaouen, Fahs-Anjra, Larache, Ouezzane et Tétouan, avec 146 communes dont 17 urbaines et 129 rurales (Découpage territorial de 2015), et 33 communes ayant une façade maritime.

Cadre juridique

La loi 81-12 sur le littoral, adoptée en juin 2015, stipule dans son article 6, "l'élaboration de Schémas régionaux d'aménagement, de protection, de mise en valeur et de conservation du littoral, appelés « Schémas Régionaux du Littoral ou SRL », en adoptant une approche de gestion intégrée qui prend en considération l'écosystème du littoral et les changements climatiques". Elle précise dans son Article 9 que "Préalablement à son approbation, le projet de schéma régional du littoral est soumis à l'avis d'une commission régionale de concertation composée du Wali de la région ou son représentant, du président de la région ou son représentant, des représentants des administrations concernées, des conseils des collectivités territoriales, des établissements publics, des instituts et organismes de recherche et des organismes professionnels concernés ainsi que des associations actives en matière de protection du littoral..."

La loi 'Littoral' a été complétée par le Décret n° 2-15-769 du 3 Rabii I 1437 (15 décembre 2015) fixant la composition, le nombre des membres, les attributions, et le mode de fonctionnement de la commission nationale et des commissions régionales.

Ainsi, conformément à ce dispositif législatif, et dans le cadre du projet d'élaboration du SRL de la Région TTA, un Arrêté de création de la Commission Régionale de Gestion Intégrée du Littoral de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima a été signé par le Wali de la Région le 21 septembre 2021 et envoyé aux :

- Ministre de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Territoriales et Direction de l'Eau et de l'Assainissement) ;
- Ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement ;
- Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural, des Eaux et Forêts ;
- Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau ;
- Président délégué de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.

La composition de cette commission GIZC, telle que fixée par l'Arrêté, est représentée dans le tableau suivant :

	Composition de la Commission Régionale de Gestion Intégrée du Littoral de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima
1.	Conseil de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima
2.	Conseil Provincial de Tanger-Assilah
3.	Conseil Provincial de Fahs-Anjra
4.	Conseil Provincial de Chefchaouen
5.	Conseil Provincial de Tétouan
6.	Conseil Provincial de Al Hoceima
7.	Conseil Provincial de Larache
8.	Conseil Provincial de Mdiq-Fnideq
9.	Communes ayant une façade maritime
10.	Préfecture de Tanger-Assilah
11.	Province de Fahs Anjra
12.	Province de Chefchaouen
13.	Province de Tétouan
14.	Province d'Al Hoceima
15.	Province de Larache
16.	Préfecture M'diq Fnideq
17.	Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau
18.	Tribunaux de première instance concernés dans la Région
19.	Cour d'appel de Tanger
20.	Cour d'appel de Tétouan
21.	Tribunal de commerce de Tanger
22.	Commandement Régional de la Gendarmerie Royale
23.	Commandement Régional des Forces Auxiliaires
24.	Commandement Régional de la Protection Civile
25.	Direction Régionale de l'Habitat et de la Politique de la ville
26.	Inspection Régionale de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire national

27.	Délégation Provinciale du Tourisme à Tanger
28.	Délégation Provinciale du Tourisme à Tétouan
29.	Délégation Provinciale du Tourisme à Al Hoceima
30.	Direction Régionale de l'Énergie et des Mines à Tanger
31.	Direction Régionale de l'Environnement
32.	Direction Régionale de la Santé
33.	Direction Régionale de l'Agriculture
34.	Délégation Provinciale de la Pêche Maritime de Tanger
35.	Délégation Provinciale de la Pêche Maritime de Jebha
36.	Délégation Provinciale de la Pêche Maritime de M'diq
37.	Délégation Provinciale de la Pêche Maritime de Al Hoceima
38.	Délégation Provinciale de la Pêche Maritime de Larache
39.	Direction de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture
40.	Direction Régionale de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et numérique
41.	Direction Régionale de la Culture
42.	Direction Régionale de l'Artisanat
43.	Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Rif
44.	Centre Régional de la Direction générale de la météorologie du Nord-Ouest
45.	Centre Régional de l'Institut National de la Recherche Halieutique de Tanger
46.	Centre de l'Institut National de la Recherche Halieutique de Mdiq
47.	Délégation Régionale de l'Office National des Pêches Maritimes
48.	Direction Régionale de l'Agence Nationale des Ports
49.	Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos
50.	Amendis Tanger
51.	Amendis Tétouan
52.	Office National de l'Eau et de l'Électricité à Tanger
53.	Office National de l'Eau et de l'Électricité à Al Hoceima
54.	Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de Larache (RADEEL)
55.	Chambre des Pêches Maritimes de la Méditerranée à Tanger
56.	Agence Urbaine Tanger
57.	Agence Urbaine Tétouan
58.	Agence Urbaine Larache-Ouezzane
59.	Agence Urbaine Al Hoceima
60.	Agence pour la Promotion et le Développement des provinces du Nord (APDN)
61.	Centre Régional d'Investissement (CRI)
62.	Agence Régionale d'Exécution des Projets- (AREP TTA)
63.	Agence Spéciale Tanger Med (TMSA)
64.	Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger
65.	Société d'Aménagement de la Vallée de l'Oued Martil (STAVOM)
66.	Université Abdelmalek Essaadi (3 représentants des instituts et centres de recherches dans le domaine du littoral de la Région proposés par la présidence de l'université et nommés par le Wali de la Région
67.	Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)-Région Nord
68.	Cinq représentants d'ONGs actives dans le domaine de l'environnement dans la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

L'Arrêté précise aussi les points suivants :

- La présidence de la Commission est assurée par le Wali de la Région ou son représentant.
- Le président de la Commission peut inviter toute personne dont la présence lui parait utile en raison de ses connaissances ou de ses compétences, à participer, à titre consultatif, aux travaux de ladite commission.
- Le président veille au bon déroulement des travaux de la commission et, à la fin de chaque année, il adresse un rapport des travaux de la commission Régionale à l'ensemble de ses membres, ainsi qu'au président de la Commission nationale.
- Le Secrétariat de la Commission est assuré par la Direction régionale de l'Environnement.

Les attributions de la Commission régionale GIZC sont :

- Superviser toutes les étapes de préparation et de mise en œuvre du SRL ;
- Coordonner avec toutes les parties prenantes concernées par la Gestion Intégrée du Littoral;
- Préparer les rapports annuels sur les progrès réalisés pour soumission à la commission nationale GIZC ;
- Collecter les données relatives à l'état de l'environnement côtier ;
- Développer des instruments financiers pour la mise en œuvre des actions déclinées dans le SRL ;
- Donner un avis sur les différents projets et études et les documents d'orientation qui ont un impact sur la gestion intégrée du littoral ;
- Proposer un programme de travail et des mesures de protection du littoral et de lutte contre la dégradation de son état environnemental, notamment face au changement climatique.

Cet Arrêté wilayen définit ainsi, de manière officielle, les parties prenantes à engager dans le processus d'élaboration du SRL-RTTA.

Il convient de rappeler que les dispositions de la loi 'Littoral' et de son décret s'alignent parfaitement avec celles du Protocole GIZC de la Convention de Barcelone, que le Maroc a ratifié en 2012, et qui stipule dans son Article 6/ d) "assurer une gouvernance appropriée permettant de faire participer, de manière adéquate et en temps utile, à un processus de décision transparent, les populations locales et les parties prenantes de la société civile concernées par les zones côtières; e) assurer une coordination institutionnelle intersectorielle organisée des diverses administrations et pouvoirs régionaux et locaux compétents sur les zones côtières".

2. Projets de gestion côtière réalisés ou en cours dans la région TTA

1. Projets internationaux

Le Maroc est/a été un partenaire actif dans de nombreux projets de GIZC en Méditerranée. Parmi les projets qui incluent les zones côtières de la région TTA, on peut citer :

- Projet SMAP III-M'diq

Dans le cadre de l'assistance technique (AT) du Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'Environnement (SMAP III) de l'Union Européenne (2007-2009), le Secrétariat d'État chargé de l'eau et de l'environnement a signé, en 2008, un MoU pour le renforcement des capacités locales en matière de GIZC et leur accompagnement dans la formulation d'un Plan d'Action (PA) local de protection et de mise en valeur du littoral. Il s'agit des premiers projets relatifs à la gestion du littoral sur la façade méditerranéenne marocaine. Le littoral de M'diq a été retenu comme site pilote pour cette AT.

Le PA-GIZC local pour la zone de M'diq a été préparé de manière participative avec toutes les parties prenantes locales. Il comprend un diagnostic territorial, l'identification des défis et enjeux majeurs du littoral, et un planning et des recommandations pour sa mise en œuvre.

Malgré le temps limité de cette AT, le projet a abouti à l'élaboration d'un Plan d'Action de GIZC et à la mise en place de la 'Cellule du littoral' (CdL) pour veiller à la mise en œuvre de ce PA sous l'autorité des gouverneurs de la province de M'diq. Malheureusement, à l'instar de toutes les CdL installées dans le cadre du SMAPIII, et qui pourtant pouvaient activer la décentralisation des politiques publiques, leur existence n'a pas tenu longtemps, car ce sont des organes informels, dépourvus d'assise juridique et/ou institutionnelle.

- Projet "Destinations" pour le tourisme durable- Al Hoceima

Le projet "Destinations", présenté par le CAR/PAP et financé par le programme LIFE – Pays Tiers de la CE en 2006 est relatif au développement de stratégies pour un tourisme durable dans la région méditerranéenne. Au niveau national, c'est la région d'Al Hoceima qui a été retenue comme site pilote. L'objectif est d'analyser la faisabilité d'une planification et d'une gestion durable du tourisme dans le Rif central, basée sur des lignes directrices et des outils d'aide à la décision qui permettront aux promoteurs touristiques d'évaluer la durabilité de leurs investissements en termes de risques environnementaux et de valeur ajoutée pour les collectivités locales.

Ce projet a permis l'introduction et la mise en œuvre d'une expérience nouvelle et modèle pour le développement du tourisme durable, à travers des ateliers de formation, de présentation de méthodes et d'outils de gestion et de stratégie en matière de tourisme durable, et qui pourrait être dupliquée dans d'autres zones côtières du pays. Il a néanmoins soulevé un certain nombre de difficultés lors de la réalisation de ce projet, notamment en matière de données qui sont très fragmentaires, et donc difficiles à utiliser dans des séries chronologiques indispensables pour la mise en place d'indicateurs. Une autre contrainte, ou plutôt un inconvénient, est l'insuffisance de l'engagement du Département du Tourisme dans la gestion même du projet et dans l'évaluation de ses différents produits. Le projet a suscité beaucoup d'espoirs, surtout de la part des populations locales, des communes et des ONG, mais là aussi, la mise en œuvre de la stratégie n'a pas été concrétisée sur le terrain, après la fin du projet.

- PAC Rif Central (2008-2010)

Le Programme d'Aménagement Côtier du Rif Central (PAC-Maroc) : conformément aux engagements du Maroc en tant que Partie contractante à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux

Protocoles y relatifs (Convention de Barcelone) et à sa volonté d'adhérer activement au concept de la GIZC, le Département de l'Environnement a signé en 2007, un accord avec le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), pour mettre en œuvre ce programme. Le littoral choisi comme zone du PAC-Maroc se situe aux pieds du Rif central, dans le territoire des provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima sur un linéaire côtier de 130 Km environ.

L'objectif général du PAC-Rif central est de contribuer au développement de la population locale, tout en assurant une protection et une utilisation durable des ressources côtières. Le PAC a connu une forte mobilisation de ressources autour d'un projet collectif, à finalité spécifique dédiée à la promotion de la GIZC, avec un accompagnement soutenu à caractère scientifique (connaissance) et technique (outils et méthodes). Il a permis, en profitant de la synergie PAM – Maroc, d'une part, d'évaluer les ressources naturelles et culturelles de la zone d'étude et, d'autre part, de recommander des mesures de gestion et des voies optimales d'un développement équilibré et durable.

- Projet PEGASO / CASE -Al Hoceima

C'est un projet collaboratif, financé par l'UE en appui au protocole de GIZC de la Méditerranée. Son objectif principal est de développer de nouvelles approches communes pour soutenir des politiques « intégrées » dans les domaines côtiers, marins et maritimes de la Méditerranée et la mer Noire. Il a permis : la construction d'une plate-forme de gouvernance comme un pont entre les scientifiques et les utilisateurs finaux, la mise en œuvre d'une infrastructure de données spatiales et le développement d'outils efficaces et faciles à utiliser pour évaluer la durabilité de la zone côtière (indicateurs, méthodes comptables, modèles et scénarios) qui ont été testés et validés à travers 10 sites pilotes. Au Maroc, le site pilote retenu était la baie d'Al Hoceima, ou le projet PEGASO a su capitaliser sur les acquis des projets PAC-Rif central et Destinations, surtout en matière de sensibilisation et de prise de conscience des principes de la GIZC par les parties prenantes locales.

- Autres projets de formation et de sensibilisation

Dans le cadre du projet « Mécanisme de Soutien du Programme sur la gestion intégrée et durable de l'Eau (SWIM) et de l'initiative H2020 (SWIM-H2020) », financé par l'Union Européenne (UE), l'activité EFH-MO-4 relative au renforcement de la gestion participative des côtes pour la réduction des détritus marins a été réalisée dans la région TTA, sous forme d'assistance technique, par l'amélioration des connaissances et la sensibilisation sur les déchets marins. Pour cela les actions suivantes ont été menées :

- une formation sur la gestion des déchets marins a été organisée à Tanger en Octobre 2017 au profit des parties prenantes concernés par cette problématique ;
- l'organisation de campagnes de surveillance dans 5 sites pilotes choisis ;
- l'organisation d'enquêtes sur les détritus marins dans les zones côtières en 2018 et 2019 ;
- l'élaboration d'un rapport contenant des éléments pour un plan d'action pour réduire les déchets marins dans les zones côtières de la région TTA.

Par ailleurs, dans le cadre du Projet "Marine Liter-MED", avec l'appui du Département de l'environnement, la région TTA a bénéficié de 2 projets pilotes "Adopter une plage" et "Pêche aux déchets" au cours desquels plusieurs campagnes de sensibilisation des décideurs, des pêcheurs et du grand public ont été menées.

En matière de formation et de recherche l'université Abdelmalek Essaadi est partenaire au consortium du projet ScolaMAR -Innovative training for Smart coastal management and Sustainable blue growth, d'une durée de 36 mois et financé par la Commission européenne. Ce projet a pour but de renforcer les capacités des diplômés en matière de gestion des zones côtières, et d'atténuation et adaptation au changement climatique. Le Master "Sciences du Littoral : Approche Pluridisciplinaire" (SLAP) a démarré à la rentrée 2019/2020 avec une première année d'enseignement à l'Université de Tanger.

Principaux problèmes rencontrés :

Les parties-prenantes, toutes catégories confondues, ont reconnu l'utilité et le caractère participatif de chacun de ces projets. Néanmoins plusieurs contraintes et difficultés ont été rencontrées notamment sur le plan de la gouvernance et de la disponibilité des données :

- Sentiment d'usure et de fatigue des acteurs locaux, ne voyant pas se concrétiser les projets prioritaires sélectionnés à la fin de chaque projet ; et difficulté à maintenir la volonté politique et prolonger la dynamique collective entreprise ;
- Manque de financement durable qui permet de maintenir une équipe de pilotage et assurer la continuité et la cohésion du réseau des parties-prenantes jusqu'à l'atteinte des objectifs.
- A l'époque, absence de structure de coordination des politiques publiques dédiées à la GIZC ni à l'échelle nationale, ni à l'échelle régionale ;
- Manque de capitalisation sur les projets antérieurs ;
- Les données et informations géographiques, qui sont utiles pour renseigner les indicateurs de durabilité, ne sont pas toujours disponibles ; et avant l'existence du SIREDD, elles n'étaient pas toujours bien gérées et partagées.

2. Projets en cours ou programmés en faveur de la GIZC dans la région TTA

- Programme « Al Hoceima, Manarat Al Moutawassit »

Le programme de développement économique et social de la province d'Al-Hoceima (2015-2019), baptisé " Al-Hoceima, Manarat Al Moutawassit" (Al Hoceima, ville phare de la Méditerranée) a été lancé en 2015. Ce programme d'envergure, qui vise le développement des milieux urbain et rural de la province, est basé sur une approche novatrice en termes de transversalité, d'intégration et de cohérence des interventions publiques. Il ambitionne d'accompagner le développement urbain et démographique de la province, consolider son positionnement économique, améliorer le cadre de vie de ses habitants et préserver son environnement. Ce plan de développement s'articule autour de cinq principaux axes, à savoir la mise à niveau territoriale, la promotion de l'environnement

social, la protection de l'environnement et la gestion des risques, le renforcement des infrastructures et le développement de l'espace cultuel.

Concernant la "protection de l'environnement et la gestion des risques", le programme prévoit la lutte contre l'érosion des sols et les inondations, la mise à niveau des décharges publiques de la province, la construction d'un musée écologique et d'un Centre méditerranéen de la mer, la création d'une ceinture verte et la valorisation du parc national d'Al Hoceima.

Au sujet du renforcement des infrastructures, ce programme prévoit entre autres la création d'une station de dessalement de l'eau de mer, l'approvisionnement en eau des communes et douars relevant de la province d'Al Hoceima, le renouvellement et l'extension des réseaux d'eau potable et d'électricité au niveau des villes d'Al Hoceima, Ajdir, Imzzouren, Beni Bouayach, et Targuist.

L'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord a réalisé ou est engagée dans plusieurs actions visant la protection de l'environnement. Les principales actions mises en œuvre concernent notamment l'aménagement des oueds et les systèmes de protection contre les inondations ; la réalisation de la seconde phase du programme « Pérennité des ressources en Eau au Maroc » dans la province de Tétouan ; les travaux de défense et de restructuration des sols dans diverses provinces ; les études relatives aux aménagements forestiers ; l'amélioration de l'opération de collecte, de traitement et de transport des déchets solides vers la décharge contrôlée d'Al Hoceima.

L'agence AMENDIS travaille sur le renforcement du réseau des eaux pluviales pour améliorer la lutte contre les inondations et sur la construction de différents ouvrages dont une 2ème station de traitement des eaux usées (Boukhalef 2) à Tanger, qui traitera environ 32.000 m3 d'eaux usées supplémentaires par jour.

- Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT)

Le Conseil de la région TTA a approuvé, en octobre 2020, le SRAT 2021-2046 et son contrat-programme avec l'État pour la mise en œuvre des projets prioritaires du programme de développement régional au titre de la période 2020-2022. Au total, 21 projets sont programmés ; ils sont répartis sur trois axes : i) la compétitivité et l'attractivité du territoire" (6 projets), ii) le développement durable" (8 projets) dont 2 projets d'assainissement liquide et solide, 3 projets de valorisation du patrimoine naturel et culturel, et 3 projets de prévention des risques et de lutte contre la pollution ; et iii) la cohésion sociale et territoriale" (7 projets) dont 3 relatifs au domaine de l'éducation et de la formation, 2 projets dans les secteurs de la santé et du sport, et 1 projet visant à soutenir l'accès aux services publics et la cohésion sociale. S'agissant du cadre institutionnel de gouvernance du contrat-programme, le Wali de la région assurera la supervision de la mise en œuvre du programme, tandis qu'un comité régional et un autre central seront formés, afin de garantir la bonne gouvernance en termes de supervision, de suivi et de réalisation des projets programmés.

- Connaissance du milieu marin et côtier et Valorisation du domaine public maritime :

- Étude d'élaboration de la carte de vulnérabilité des côtes marocaines aux risques naturels et à la pollution marine accidentelle région TTA (2019-2020)
- Étude d'élaboration d'une base de données naturelles du littoral de la région TTA (2019)
- Sauvegarde du domaine public maritime pour assurer sa durabilité : Délimitation et re-délimitation du DPM (Linéaire total 403,4 km) (2017-2021).
- Assainissement des empiètements du DPM (426 empiètements). En 2019, 10 % des empiètements ont été assainis, le reste fait l'objet de poursuites judiciaires.
- Conception et développement de l'application Smartphone « INFOPLAGE » (2017-2018)
- Construction d'un Point de Débarquement Aménagé (PDA) à Oued Laou (Tétouan).
- Projet l'installation de fermes d'algoculture au profit des coopératives de pêche artisanale au niveau de la côte s'étendant de Chamaâla à Kaa Asras, dans la province de Chefchaouen.

- Schéma régional de préservation de l'environnement

Lancé en 2017, ce Schéma est un plan d'actions visant à sauvegarder et à restaurer les milieux naturels, ainsi qu'à décliner les priorités de la stratégie nationale de développement durable au niveau de la région. Il ambitionne également de renforcer et de redynamiser le réseau régional de collecte et d'échange d'information des partenaires au niveau de la région, adapter la liste des indicateurs à suivre y compris ceux en lien avec les changements climatiques, collecter et actualiser les données et les indicateurs auprès des partenaires, élaborer un rapport régional sur l'état de l'environnement avec un focus sur la problématique des changements climatiques et d'identifier les mesures à prendre pour atténuer les effets des changements climatiques et les défis de l'adaptation.

- Projets en matière de risques naturels et changement climatique

- Projets de prévention des catastrophes naturelles

Le porteur de ces projets est le CESE, en partenariat avec la Région, le Ministère de l'Intérieur, le MEMMEE, les collectivités territoriales et l'UNESCO. Le financement du projet est de 400 MDH pour la période 2017-2022, réparti en 60 % de la Région, 30 % public et 10 % privé. Le contenu de ces projets et d'abord un recensement des zones les plus exposées aux risques naturels et des conventions existantes, ensuite la signature de conventions de partenariat avec les sociétés d'assurances afin de protéger les populations vulnérables, puis la mise en place d'une cellule de veille chargée de surveiller et d'évaluer le niveau de risque au niveau de la région. Enfin la réalisation d'une étude portant sur l'identification de solutions durables à la problématique du dauphin noir (Tursiops truncatus) dans le strict respect des conventions internationales signées par le Maroc et visant à protéger cette espèce).

- Programme de gestion des menaces du changement climatique

Le porteur de ce programme est le Département de l'environnement en partenariat avec la Région, le HCEF, la Maison du Climat de la Méditerranée, et des partenaires privées. Le financement du programme est de 10 MDH à l'horizon 2018-2019.

Le programme concerne différents secteurs :

- La biodiversité à travers le renforcement de la création d'espaces protégés ;
- Le développement de la production d'énergies renouvelables non polluantes ;
- L'accompagnement et l'encouragement de la reconversion des entreprises polluantes.
- L'encouragement des travaux de recherche innovants portant sur les questions liées au réchauffement climatique.

- Services pour l'énergie et le climat

Avec un financement de 35 millions de dirhams (MDH) de l'Union européenne sur une période de 4 ans, ce projet vise à créer 8 services locaux dédiés à l'énergie et au climat, répartis dans les préfectures et les provinces de la région, et à mettre en place un réseau institutionnel structuré pour la coordination et la coopération, selon le Conseil de la région TTA.

Les missions de ces services consistent à renforcer les compétences des acteurs régionaux et des autorités locales afin de plaider en faveur des secteurs de l'énergie, de l'environnement, du climat et du développement durable, en plus de former les jeunes et de les intégrer au marché du travail des métiers verts.

- Schéma Régional de l'Environnement et de la lutte contre le Changement Climatique

A l'instar des principales régions du pays, la région TTA a procédé à l'établissement de son Schéma Régional de préservation de l'Environnement et de lutte contre les Changements Climatiques préconisé par le Département de l'environnement, avec comme principal objectif la définition de plans opérationnels permettant de s'inscrire, à travers les programmes et plans de développement, dans une approche de durabilité en cohérence avec les enjeux et les axes stratégiques de la SNDD et ceux des ODD. La première étape a consisté à élaborer un diagnostic de l'état des milieux de la région TTA et analyser les projets et les orientations prévus dans le cadre du PDR.

Références

Un Cadre méthodologique intégratif (CMI) pour la gestion des zones côtières, des bassins hydrographiques et des aquifères. Vers des approches de gestion convergentes pour les zones côtières méditerranéennes : https://iczmplatform.org/storage/documents/LUbsZVKEh9mCeIpv1JYe5cauQsXLjIIhfy5dkDNu.pdf

GEF-6 Program Framework Document (PFD): https://www.thegef.org/project/mediterranean-sea-programme-medprogramme-enhancing-environmental-security

Protocol on integrated coastal zone management in the Mediterranean (UNEP/MAP/PAP, 2008): https://iczmplatform.org/storage/documents/uPnCem6H3C6IEVWs2kgKcwSsjIv1T9dPBPJkQP4i.pdf